

Le Tambour du Garde Champêtre

1er semestre 2024



*La mairie est
ouverte au public :
Les mardis
et jeudis
de 14h à 17h*

*Le samedi
de 9h à 12h*

MAIRIE DE LONGVILLIERS

4, route de Rochefort

78730 LONGVILLIERS

Tél : 01 30 41 33 96

Mail : mairie.longvilliers@wanadoo.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur le site

Internet

<http://longvilliers-yvelines.fr>

ou sa page Facebook



« Mairie de Longvilliers - Yvelines »



Sommaire

Cela s'est passé à Longvilliers

Compte-rendu des Conseils municipaux—15 sept 2023 & 08 déc 2023	4-8
Sortie, colis et Galette de la commission Action Sociale Familles Aînés (ex- CCAS)	9
Présentation des Vœux de M. le Maire du samedi 20 janvier 2024	10
Les amis des écoles	11-12
Parcours Hélium	13
Micro-crèche de Longvilliers	14
Inscriptions scolaires 2024/2025—Union : Sortie Théâtre	15
Le Cercle Histoire et Patrimoine à Longvilliers (CHPL)	16
Élu Rural Relai Égalité (Erre)	17
État Civil 2023	18
Recensement de la population sur Longvilliers en 2024—Recensement citoyen	19
Bilan Urbanisme 2023	20-21
Elections européennes	22
Sécurité routière—La Mariana polo Club	23
La prolifération des chenilles processionnaires	24
Enquête publique pour le SDRIF (Schéma Directeur de la Région IDF—Environnemental	25
I-CAD—SACPA	26-27
Les Compagnons du devoir—Mise en place du contrôle technique pour les 2 roues	28
la réglementation des biodéchets en 2024—Calendrier SICTOM	29-30
Chasse	31
Emploi—Santé—Numéros utiles	32-33
Culture et Sports	34-39
Informations mairie et comité de rédaction	40

Chères Longvillageoises, chers Longvillageois,

Cette édition du Garde champêtre est l'occasion de renouveler mes vœux de santé et de prospérité déjà exprimés lors de la cérémonie du 20 janvier dernier, et surtout de le faire vers les absents. Merci à l'assistance nombreuse qui a résisté aux traditionnels discours dans le très beau cadre de la ferme des Hirondelles.



Nous serons déjà à 2/3 du mandat en mai prochain ; le COVID de 2020 avait retardé de trois mois la mise en place de la nouvelle équipe. C'est le moment d'évoquer les réalisations et de penser à l'avenir.

L'ouverture de la micro-crèche en février a marqué l'aboutissement d'un long processus, entamé par mon prédécesseur, Marc Alles dès 2010, avec le soutien de Jean-Frédéric Poisson qui était aux commandes de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (CART) et à qui nous devons le financement de cette construction. Notre crèche, un succès à tous égards, la dernière d'une série de 7 sur le territoire de la CART a bénéficié de toutes les expériences accumulées. Voir l'article dans ce bulletin.

Une autre réalisation, mais en matière de sécurité, a permis de sécuriser une voie d'accès (propriété de la SNCF) à un lieu utilisé pour des « rave parties », le long de la ligne TGV ; on connaît les risques de débordements que ce genre de festivité peut entraîner. Nous avons bénéficié du soutien du président Gérard Larcher et de Madame la Sous-Préfète auprès des services compétents de la SNCF. Une barrière est maintenant installée. Je les en remercie.

Moins positives, sont les finances du département, qui est obligé de programmer des économies, avec pour conséquences des réductions sur l'entretien des routes pour les communes et le report, pour nous, du projet d'enfouissement des réseaux à Reculet, Petit Plessis et Saint-Fargeau.

Le recensement progresse de façon satisfaisante. Merci aux retardataires de vous rendre disponibles pour cette formalité très simple à remplir.

Plusieurs lois vont définir et encadrer le développement urbain et économique de l'Ile-de-France. Un article de ce bulletin tente de vous expliquer ce que cachent les acronymes aux noms barbares : loi ZAN, SDRIF-E et SCoT.

Pour parler d'avenir, je souhaite pouvoir renouveler en 2024, le succès de la fête du village de juin dernier en mobilisant autant - voire plus - de bénévoles aussi efficaces.

Un sympathique projet d'espace de jardinage et de poulailler, à destination des enfants, va se mettre en place avec le soutien de l'académie de Versailles et l'animation par le personnel enseignant de nos deux écoles. Ce sera derrière la maternelle sur un terrain généreusement prêté par madame Anna de Bagneux. Je la remercie.

Votre conseil municipal est entièrement dévoué à la sécurité, l'entretien et la prospérité de notre village, néanmoins, son efficacité repose en grande partie sur votre active participation dans les tous événements qui animent notre vie sociale.

Merci pour votre contribution et bonne année.

Maurice Chanclud

Cela s'est passé à Longvilliers...

Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le sept septembre, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Maurice CHANCLUD, Maire.

Étaient présents : Mmes BUISINE Martine, CARRICO Sandrine, LASSIMOUILLAS Jeanne, MEUNIER Martine, POYART Caroline MM : AUROUX Frédéric, CHANCLUD Maurice, CRISTOFOLI Alain, M. FRANÇOIS Daniel, GODEAU Hervé et M. GRINDEL Xavier.

Absents ayant donné procuration : Mmes CLUZEL Françoise à M. CRISTOFOLI, MAYORDOMO Frédérique à M. GRINDEL, PALFRAY Martine à Mme MEUNIER et M. ALEXANDRE David à M. CHANCLUD. **A été nommé secrétaire** : M. GODEAU Hervé. **Le quorum est atteint** : 11 conseillers présents et 4 procurations.

Adoption du procès verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2023 : aucune observation n'est formulée sur le compte rendu transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité** le compte rendu dont Mme LASSIMOUILLAS était nommée secrétaire de séance.

Cercle Histoire et Patrimoine de Longvilliers (CHPL) : nouvelle association à Longvilliers, elle a pour but de collecter et diffuser pour le plus grand nombre les héritages du passé de Longvilliers et de ses environs. Selon ses statuts, les ressources de cette association proviendront du montant des cotisations des membres, des éventuelles subventions et de recettes de prestations fournies et de dons divers. Comme cette association va enrichir, par ses recherches, le patrimoine historique de la commune, M. le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 1 500 €, pour 2023. L'association s'est chargée de l'organisation des journées du patrimoine. **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

Programme d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie, réseaux divers et de sécurité routière sur routes départementales (VRDSR) 2023-2026 : la délibération n'a pas été soumise au vote faute d'élément.

Révision du plan communal de sauvegarde (PCS) – Approbation : le plan communal de sauvegarde a pour mission de se préparer au niveau communal pour affronter les risques majeurs selon la déclaration communale et les risques liés aux intempéries. Le PCS a été élaboré en 2013 pour Longvilliers, mais il doit être révisé tous les 5 ans. M. Godeau a présenté le PCS modifié, mais il manquait la délibération pour approuver le PCS modifié. **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

Référent déontologue pour les élus locaux- Désignation : la Loi 2022-217 du 21 février 2022, permet à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local (art L1111-1-1) du CGCT. Depuis le 1^{er} juin 2023, chaque commune doit désigner un référent déontologue en raison de ses compétences. L'Association des Maires Ruraux des Yvelines (AMR78) a demandé à Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles de nommer un référent déontologue pour toutes les communes adhérentes à l'AMR78. Mme DESCOURS-GATIN magistrate-administrative sera la référente déontologue pour les élus de Longvilliers. **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

Délibération Modificative au chapitre 041 opérations patrimoniales : le terrain du parc relais était la propriété de la Commune. Lors de son extension en parc multi modal, la commune a dû vendre ce terrain à la société Cofiroute, agissant au nom et pour le compte de l'Etat dans l'intérêt général, pour l'euro symbolique, en l'échange de quoi la société Cofiroute s'engageait à la gratuité du parc multi modal tout au long de la durée de la concession. Mais il était comptablement resté dans l'actif de la commune. Pour le soustraire, il est nécessaire de passer des écritures comptables au Chapitre 041 opérations patrimoniales, en Dépense et en Recette du montant de l'achat initial du terrain soit 8 728.99 €. **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle : le décret n°2023-702 du 31 juillet 2023 accorde une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents publics civils de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires. En raison du principe de parité en matière indemnitaire avec la fonction publique d'État, l'organe délibérant peut transposer par délibération l'octroi de cette prime exceptionnelle aux agents publics territoriaux. Le décret d'application pour la fonction publique territoriale n'est pas encore paru. Cependant, le tableau d'attribution de cette prime sera identique pour tous les agents des trois fonctions publiques. Le montant global de la prime exceptionnelle serait de 1 666 €, pour les cinq agents de Longvilliers. **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

Demande de subvention produit des amendes de police - Aménagement de sécurité routière. Auparavant cette subvention n'était attribuée que pour la sécurité routière aux abords des écoles. Cette année, cela concerne la sécurité routière en général sur tout le territoire communal. Le taux de cette subvention est de 80% pour un montant minimal et maximal de travaux compris entre 15 000€ et 50 000€ HT. Les habitants des différents hameaux constatent que les automobilistes vont de plus en plus vite sur les rues en ligne droite mais très étroites de la commune. M. le Maire propose donc l'installation de coussins berlinois en enrobé car leur efficacité est plus nette que les coussins berlinois plastiques qui ont une hauteur limitée à 65mm. Le devis est établi pour la création de 9 coussins berlinois, répartis comme suit, hameau de La Bête rue de Corblin, hameau de Bouc Étourdi rue de Saint Cyr, et pour protéger les cavaliers au Moulin de la Forge et de Saint-Fargeau. Le montant Hors Taxe est de 44 062.08€ avec une subvention de 35 249.66€ si elle est acceptée. **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

QUESTIONS DIVERSES

Demandes de subvention non accordées : AFM téléthon, en faveur du séisme au Maroc ONG La Source Jeune et l'Association des Maires de France (AMF). L'AMF invite également toutes les communes à soutenir et relayer l'appel aux dons porté par les « restos du cœur ».

M. le Maire informe le CM que le **Comité des Maires de France pour un Iran Démocratique (CMFID)** a lancé une déclaration à signer par les élus pour soutenir « la quête de changement » du peuple iranien dans sa lutte pour une République laïque et démocratique.

SIE Comité syndical du 12 septembre : une délibération concernait le prix du repas suite au nouveau prestataire choisi : Quadrature. Cette société prévenue tardivement n'a pas disposé du temps nécessaire pour appliquer le cahier des charges du marché, rédigé par le comité cantine, pour lequel elle a été retenue. Les enfants ont donc au menu les repas classiques. Le choix des menus par le comité cantine interviendra après les vacances de la Toussaint. (A l'école maternelle, le jour de la rentrée, M. le Maire a partagé le bon repas avec les enfants, cela s'est bien déroulé). Lors de cette réunion M. le Président du SIE a lu un tableau chiffré pour expliquer l'augmentation du prix du repas en y intégrant toutes les charges se rapportant à chaque cantine. Aucun membre n'avait eu connaissance de ce tableau auparavant. M. le Président du SIE demandait le vote du prix du repas selon 4 propositions où le pourcentage de compensation par les communes était annoncé. M. Chanclud, Vice-Président n'a pas souhaité voter cette délibération sans en parler au conseil municipal de Longvilliers. Suite à l'étude du tableau qui lui a été remis, il ressort que le repas correspond à 45.17% du prix, alors que les frais inhérents aux cantines représentent 54.5%. Le Conseil municipal a été extrêmement surpris de l'augmentation alors que l'électricité et le gaz ne sont pas compris et qu'un composant a été supprimé dans la confection du repas.

propositions	1ère	2 ^{ème}	3ème	4ème
Prix facturé en 2022-2023	4.60€	4.60€	4.60€	4.60€
Prix du repas à la charge des parents pour 2023-2024	5.64€	5.91€	6.45€	6.67€
A la charge des communes	4.72€	4.45€	3.91€	3.69€
augmentation pour les parents	+1.04€	+1.31€	+1.85€	+2.07€

Après cette présentation au conseil municipal, un nouveau comité syndical se réunira pour voter le prix du repas pour l'année scolaire 2023-2024.

Le Syndicat des Eaux Ouest Essonne (SEOE) lance une opération de travaux de création d'une Interconnexion de secours de Dourdan via Saint-Cyr-Sous-Dourdan. Le tracé débiterait au carrefour des forages de Longvilliers avec la départementale, longerait celle-ci jusqu'à Saint-Cyr-Sous-Dourdan et remonterait jusqu'au château d'eau.

Taxe foncière bâti : La commune a augmenté son taux de 0.59% (18.73% en 2022 pour 19.29% en 2023), mais l'état a décidé une augmentation des bases de calcul de 7.1% alors que les années passées, elle était d'environ 3%.

Rambouillet Territoires déploie des aires de jeux et terrains multisports dans les communes, Longvilliers va faire la demande d'un terrain de boules afin d'aménager le terrain derrière l'église.

PNR (Parc Naturel Régional) de la haute vallée de Chevreuse : dans le cadre de la révision de la charte, le PNR élabore un nouveau plan de parc. Le précédent avait déterminé des zones à construire, sur le hameau de La Bête face au futur lotissement et sur la bande boisée du chemin de l'Église. Il faut faire des propositions nouvelles et voir si elles seront acceptées. M. Chanclud avait réuni la commission urbanisme à ce propos afin d'élaborer des propositions. La proposition du chemin de l'église n'a pas été retenue car en arrivant de La Bête, on ne verrait que l'arrière de maisons implantées sur une bande trop étroite. A la Bête face au lotissement futur, les maisons seraient en surplomb du lotissement et auraient une vue plongeante sur celui-ci ce qui ne saurait être validé. Diverses propositions seront faites au PNR comme étendre la zone à la Bête actuellement prévue vers l'autoroute, ajouter une petite zone au bout du hameau du Petit Plessis, pour éviter de densifier au niveau de la place. Concernant le hameau de Bouc Étourdi, il n'y avait pas de zone car la station d'épuration n'avait pas la capacité de traiter davantage d'eau usée.

Ferme de Morsang : Les travaux avancent, un dossier de permis de construire a été déposé pour implanter un bâtiment contenant une chaudière géante pour chauffer tous les autres bâtiments. Pour accéder à ce bâtiment et alimenter la chaudière en bois ou pellets, des camions de 40t vont emprunter la route et surtout les deux ponts qui n'ont pas été construits en conséquence. Le propriétaire a réalisé une étude pour redimensionner les deux ponts, les travaux coûteraient environ 600 000€. Si la commune pose un panneau d'interdiction pour interdire un certain tonnage, elle doit justifier par une étude de faisabilité, dont le devis est de 9 000€.

La séance est levée à 23H20

FEUILLET DE CLÔTURE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 Septembre 2023

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2023-19	Révision du plan communal de sauvegarde - Approbation
2	2023-18	Cercle Histoire et Patrimoine de Longvilliers- subvention.
3	2023-22	Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
4	2023-21	Délibération Modificative au chapitre 041 opérations patrimoniales
5	2023-23	Référent déontologue pour les élus locaux- Désignation.
6	2023-20	Demande de subvention amende de police - aménagement de sécurité routière.

Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit décembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf novembre, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Maurice CHANCLUD, Maire.

Étaient présents: Mmes BUISINE Martine, CLUZEL Françoise, LASSIMOUILLAS Jeanne, MEUNIER Martine, PICCOT-POYART Caroline MM : ALEXANDRE David, AUROUX Frédéric, CHANCLUD Maurice, CRISTOFOLI Alain, M. FRANÇOIS Daniel et M. GRINDEL Xavier.

Absents ayant donné procuration : Mmes CARRICO Sandrine à M. CHANCLUD, MAYORDOMO Frédérique à M. GRINDEL, PALFRAY Martine à Mme MEUNIER et M. GODEAU Hervé à M. CRISTOFOLI. **A été nommé secrétaire :** M. CRISTOFOLI Alain. **Le quorum est atteint :** 11 conseillers présents et 4 procurations.

Adoption du procès verbal de la séance du conseil municipal du 15 septembre 2023 : Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité** le compte rendu dont M. Hervé GODEAU était nommé secrétaire de séance.

Décision Modificative N°2 : Titre annulé sur exercice antérieur : La redevance d'occupation des sols de GRDF a été comptabilisée deux fois en 2021. Il faut produire un mandat au compte 673 pour annuler un montant sur exercice antérieur. Le budget 2023 n'avait pas prévu de montant à cet article c'est pourquoi une DM est nécessaire. Il est proposé comme suit d'abonder ce compte : article 65311(indemnité de fonction) : -982.61€ et article 673 (titre annulé sur exercice antérieur) : 982.61€. **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

Rémunération de l'agent recenseur : Le recensement de la population de Longvilliers aura lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024. Un agent recenseur est nommé pour réaliser la collecte des données démographiques. Il a deux demi-journées de formation le 5 et 12 janvier 2024 (dans le but de maîtriser les règles du recensement) et entre les deux il doit effectuer une tournée de reconnaissance sur le terrain. Il est chargé de distribuer, de relever les imprimés remplis par les habitants et relancer ceux-ci, car chaque habitation doit être recensée. La rémunération de l'agent recenseur ne peut être inférieure au SMIC. L'état verse une dotation forfaitaire à la commune de 975€ pour préparer et réaliser l'enquête de recensement. Il est proposé de rémunérer l'agent recenseur sur la base du smic net. **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

Cimetière rétrocession d'une concession suite à déménagement : Une habitante de Longvilliers ayant acheté une concession perpétuelle en 1978 a déménagé. Elle a déplacé les occupants de la sépulture dans sa nouvelle commune. La concession étant vide de tout corps, la propriétaire demande à rétrocéder cette concession. Le conseil municipal demeure libre de refuser l'offre de rétrocession de la concession. En cas de concession perpétuelle c'est au conseil municipal de fixer ou pas une indemnisation. En cas d'acceptation, la concession revient à la commune. **Le conseil municipal a accepté la rétrocession de la concession à titre gracieux, à l'unanimité.**

CART : Approbation de la convention de mise à disposition des terrains pour l'installation d'un terrain de boules à Longvilliers : La Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires fournit des installations de loisirs aux communes. Elle s'engage à installer, maintenir et réparer les équipements dans le cadre d'un contrat de maintenance qu'elle a souscrit, mais la commune doit mettre à disposition de Rambouillet Territoires une surface en cohérence avec l'emprise de l'équipement installé, ouvert au public et hors enceinte scolaire. La commune prend à sa charge les réparations en cas de dégradations volontaires ou de vandalisme. M. le Maire propose de déposer un dossier pour un terrain de boules sur le terrain communal derrière l'église au Bourg. La commune met à disposition de la CART environ 150M2, pour l'installation d'un boudrome, sur la parcelle ZA 23 et approuve la convention s'y afférent. **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

Adhésion au dispositif départemental de téléassistance : renouvellement marché Vitaris : La convention tripartite, entre le groupement d'intérêt public « Agence Interdépartementale de l'Autonomie Yvelines et Hauts de Seine » désignée comme l'Agence AutonomY, le Maire de Longvilliers et la société VITARIS, qui a été de nouveau retenue comme prestataire à compter du 1^{er} juillet 2023 jusqu'en 2026, doit être renouvelée. Les bénéficiaires sur Longvilliers sont satisfaits du service. M. le Maire propose d'adhérer au dispositif départemental de téléassistance pour la période 2023-2026. **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal :

*Marché enfouissement de réseau Hameau de St Fargeau : M. Cristofoli résume l'opération, trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres en HT (SEIP 219 000€, SOBECA 230 000€ et QUEKENBORN 195 000€). Le bureau d'étude STUR avait donné une estimation des travaux à 229 956.94€ HT. Après négociations avec les trois entreprises, le bureau d'étude a rendu son tableau d'analyse des offres et c'est la société Quekenborn qui a été retenue. M. Cristofoli projette un tableau des coûts, subventions, remboursement TVA et le reste à charge pour la commune qui serait de 37 612.30€.

Le projet d'enfouissement de réseau au Hameau de Reculet est suspendu car le département a vu une chute de ses recettes (vente des biens immobiliers et TVA sur la consommation) et par conséquent la subvention adressée aux communes concernant le programme de voirie 2023-2026 est revue à la baisse.

Le projet de Saint-Fargeau avait un coût inférieur à Reculet c'est pourquoi il a été engagé dans un premier temps et il bénéficie du reliquat de subvention du programme triennal 2020-2022.

***CIG/Convention d'assistance retraite :** C'est une aide technique apportée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne. A la demande de la commune, le CIG peut prendre en charge exclusivement la confection des dossiers de retraite des agents titulaires CNRA. La participation financière s'élève pour 2023 à 34€ pour une heure de travail pour les collectivités affiliées de moins de 1000 habitants. Il y aura deux départs à la retraite dans les trois prochaines années. M. le Maire a souhaité prendre cette convention, vu la complexité des dossiers de retraite.

QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention non accordée : Le Groupe de Secours de Catastrophe Français (GSCF) pour apporter un soutien aux collectivités notamment du Pas de Calais suite aux inondations et tempêtes.

Food Truck de pizzas sur la commune : Nous avons été saisis par mail pour obtenir un emplacement pour un camion sur la commune. Il lui a été spécifié la particularité de la commune décomposée en cinq hameaux et chacun d'eux à proximité d'une petite ville différente. Pour autant, il souhaite malgré tout un emplacement sur Longvilliers. Le conseil municipal donne son accord et Mme PICCOT-POYART va se charger des échanges avec le propriétaire pour trouver un emplacement.

Rapports d'activités 2022 : du SICTOM ET SEY (Syndicat d'Energies des Yvelines) : Ses rapports sont à disposition en Mairie.

Cabinet infirmier : Une infirmière s'est présentée en Mairie car elle est à la recherche d'un local pour y implanter un cabinet infirmier. M. le Maire a suggéré l'ancienne maison de Mme Chialva au N°4 route de La Bâte. Elle est petite mais ce serait suffisant. Il reste à trouver les subventions pour réhabiliter cette construction. Le conseil municipal est d'accord avec cette possibilité. Il faut utiliser ce bâti.

Demande d'ouverture de branchements eau potable et électrique à proximité de la station d'épuration : Un éleveur de chevaux de polo doit quitter les bâtiments où il était et souhaite s'installer dans les terrains entre les puits de forage d'eau potable de Dourdan et la station d'épuration de Rochefort /Longvilliers. C'est une zone classée agricole et espace naturel sans aucune possibilité de construire des bâtiments pour abriter ses chevaux. Pour cette raison M. le Maire s'oppose à la création de ces branchements afin d'éviter des installations démontables, le stockage de litière animale en bordure de rivière, et des infiltrations sur le périmètre de protection des forages.

SIE : Rendez-vous a été pris avec le Président à propos de l'entretien des bâtiments, des investissements décidés et de nombreux sujets. Il a été décidé de reprogrammer ce type de réunion afin de se comprendre et de trouver des solutions plus rapides pour gérer les problèmes.

FEUILLET DE CLÔTURE DES DELIBERATIONS		
Séance du 8 Décembre 2023		
N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2023-25	Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2023
2	2023-26	Décision Modificative N°2 compte 673.
3	2023-27	Rémunération de l'agent recenseur
4	2023-28	Rétrocession de la concession perpétuelle A61 à la commune.
5	2023-30	CART : Approbation de la Convention de mise à disposition des terrains pour l'installation d'un terrain de boules à Longvilliers.
6	2023-31	Téléassistance/ renouvellement convention tripartite Vitaris

La séance est levée à 22H50





© P. CANAL



Le 16 décembre 2023, nous sommes allés avec nos aînés à l'Ambassade (restaurant de Rochefort-en-Yvelines) accompagné d'un spectacle « Q... comme VIAN » par la compagnie théâtrale « les arts, les sens ».

Un sondage a été distribué en même temps que la galette afin de connaître les souhaits des aînés concernant la sortie de fin d'année.

M. Meunier

Colis de Noël : Les aînés de 65 ans et plus qui n'ont pas eu le loisir de participer à la sortie du 16 décembre 2023, ont reçu un colis de Noël.



© F. CLUZEL

« Bonjour à tous,
Merci pour le colis bien arrivé et
merci aux bénévoles s'étant
chargés de la distribution.
Bonne fin d'année à tous. »

Bonjour,
Merci à vous pour ce
sympathique colis
que je viens de
recevoir.
Je vous souhaite de
très bonnes fêtes de
fin d'année.
Que 2024 vous soit
douce et heureuse.



Le 18 janvier, nous avons offert une galette confectionnée par « la fournée de Rochefort » (boulangerie de Rochefort en Yvelines) à chacun de nos aînés!



Cérémonie des vœux le 20 janvier

Il y avait une foule nombreuse à la cérémonie des vœux en ce 20 janvier 2024, événement honoré par les présences de Madame Aurore Bergé, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les Discriminations, et Monsieur Geoffroy Bax de Keating, vice-président du conseil départemental des Yvelines et maire du Perray-en-Yvelines, et de nombreux maires des communes voisines.

Ce fut l'occasion pour Monsieur le maire, Maurice Chanclud, de brosse un tableau des réalisations de 2023 et évoquer les projets pour l'année à venir. Un discours illustré par un diaporama, avec quelques images de la crèche qui allait bientôt s'ouvrir.

Après les discours officiels, les invités se pressèrent, dans la bonne humeur, autour du buffet gourmand. Et chacun, un verre à la main, d'admirer le très beau cadre de la ferme les Hirondelles. **P. Canal**



Monsieur Maurice Chanclud



Madame Aurore Bergé



Monsieur Geoffroy Bax de Keating



Nous tenons à remercier chaleureusement Mr et Mme Vilar pour le prêt de leur belle salle des Hirondelles





Les Amis des Ecoles (AME) de Rochefort-en-Yvelines et Longvilliers ont pour objectif d'organiser des évènements et des manifestations tels que goûter, vente d'objets, fêtes afin de récolter des fonds 100% reversés aux écoles de nos communes.

Notre objectif est aussi de créer des moments chaleureux pour les enfants et leurs familles, des évènements dans lesquels les jeunes se retrouvent et s'épanouissent. Ces retrouvailles sont également l'occasion pour les parents d'échanges, de rencontres et de liens. Les évènements organisés d'Octobre 2023 à Janvier 2024 tels que la Boum d'Halloween en Novembre 2023, le marché de Noël en Décembre 2023 et le Goûter d'Hiver en Janvier 2024 ont notamment été de chouettes rendez-vous pour les grands et les petits. Merci aux familles pour leur présence mais aussi aux Rochefortais et Longvillageois qui nous ont fait le plaisir de passer nous voir lors de ces fêtes.



Notre association est un rouage essentiel de la vie des établissements scolaires de nos communes et nous tenons à remercier l'ensemble des bénévoles et des parents qui s'investissent tout au long de l'année pour faire vivre les évènements. Nous pensons également que notre association peut rapprocher les générations et plus largement les habitants de Rochefort et de Longvilliers. C'est pourquoi, cette année, nous voulons étendre nos actions et aller à votre rencontre. Ne soyez pas surpris de voir nos chérubins dans les rues de nos communes, sonner pour vous proposer la vente de croissants pour le dimanche 24 Mars 2024. Nous vous donnons rendez-vous dès la mi-Mars pour passer vos commandes auprès des enfants et espérons vous compter nombreux gourmands.

Une fois n'est pas coutume, le 28 Avril 2024, vous pourrez vous positionner le long du parcours entre l'école élémentaire et la salle des fêtes de Rochefort-en-Yvelines pour admirer les déguisements originaux des enfants lors de notre Carnaval. Un défilé qu'ils adorent et auquel ils sont très nombreux chaque année à participer, d'autant qu'il est suivi par une grande Chasse aux Œufs.

Nous espérons que ce programme vous plaira et souhaitons développer les évènements festifs ouverts au plus grand nombre l'an prochain.

En attendant si vous souhaitez nous aider dans cette belle mission, sachez qu'il est possible de contribuer au financement de projets et à l'achat de matériel pour les élèves, tout au long de l'année, via HelloAsso en flashant le QR code.



Tous nos meilleurs vœux pour une belle année 2024 à toutes et tous,

Merci et à très bientôt

Pour tout renseignement, contactez-nous à amis-des-ecoles@outlook.fr



2023 / 2024

Calendrier Olympique

amis
des écoles

Samedi 18 Novembre 2023

BOUM HALLOWEEN

Samedi 16 Décembre 2023

MARCHÉ DE NOËL

Vendredi 12 Janvier 2024

GOÛTER D'HIVER

Dimanche 4 Février 2024

CHANDELEUR & JEUX

Dimanche 24 Mars 2024

OPÉRATION CROISSANTS

Dimanche 28 Avril 2024

CARNAVAL

CHASSE AUX OEUFS

Vendredi 17 Mai 2024

GOÛTER DE PRINTEMPS

Samedi 29 Juin 2024

KERMESSE



Folies lavoirs

L'association Hélium, bien connue dans la région, fut, en cette année 2023, assurément folle des lavoirs de nos communes, au point de mobiliser une foule d'artistes rivalisant de créativité qui s'est exprimée sur 32 sites de 27 communes de la région. Le cadre bucolique du lavoir de la Bête avait été choisi comme site d'inauguration le 27 mai dernier. Une belle journée festive, riche en animations : l'humour, avec le Lavel'O, les machines à tendre l'oreille et les bavardages des lavandières, autant de créations de l'équipe Corinne Delusseau-Rouxel, Michel Coury, Ghislain Delusseau et Marie Romain.



Bavardages de lavandières



À l'écoute des bavardages



Lafontaine et... lavoirs



Le pot final !



Le Lavel'O



FOLIES LAVOIRS

27 MAI - 17 SEPTEMBRE 2023

Informations pratiques et de dernière minute | Programmation des animations et permanence des ateliers | Carte interactive des 32 lavoirs
Fiches et 32 cartes d'identité des lavoirs sur DelusseauActifs.com

Bienvenue sur cet événement qui met en lumière les lavoirs de la vallée de Chevreuse. Il est orchestré par l'association Hélium et réalisé par **35 artistes locaux**. Ils ont conçu des projets spécifiques pour chacun des **32 lavoirs** retenus, en mettant l'accent sur son architecture, son environnement naturel, son histoire, sa fonction sociale et domestique, son mode de fonctionnement ou encore sur la condition féminine. Une création spécifique et inédite a été réalisée pour chaque lavoir (photographie, peinture, gravure, sculpture, land art, etc.) et des animations sont proposées : rencontres avec les artistes, randonnées, conférences, lectures, performances, concerts...

Les 32 lavoirs couvrent un large territoire implanté sur **27 communes**, aussi vous sont-ils proposés en **4 balades** : le circuit de l'Yvette, le circuit de la Rémarde, le circuit du Hurepoix et le circuit de la Mauldre.

Belle promenade à vous sur « Folies Lavoirs » !

La lessive d'bier à demain

par Ghislain Delusseau et Corinne Delusseau-Rouxel
avec Michel Coury et Marie Romain

Des machines à lavage familiale pour remonter le temps...

La façon de faire la lessive a constamment évolué au gré des époques. Durant des siècles, on lavait son linge à la main puis, à la fin du XIX^{ème} siècle, la construction de lavoirs s'imposait comme nécessité sanitaire lorsque fit la relation entre santé et hygiène suite aux épidémies de choléra.

Et, dans les années 1960/70, le modernisme entra dans les demeures avec l'arrivée de la machine à laver. Celle-ci fut un vecteur d'émancipation de la femme, dépassant le vie sociale des villageoises qui se réunissaient pour un travail pénible certes, mais convivial, s'unissant modeste. Elles gagnaient en liberté mais s'isolaient un peu plus dans leur foyer.

Puis à ce lavoir télescopé, les artistes se sont plus à imaginer l'ambiance dans laquelle ces femmes travaillaient lorsque la campagne était sans inconvénient par des autoroutes et routes fermées pour train à grande vitesse. Avec leur lavage automatique aux ambiances champêtres, ils restaient cette atmosphère sans jugement passéiste ou romantique. Mais, tout en étant antagonistes aux lavoirs, ces machines font figures de gardiennes de la mémoire de ces lieux de vie et de convalescence, autrefois réservés aux femmes.

Alors n'hésitez pas à tendre l'oreille !

Le « Lavel'O »
Il y a donc eu la lessive à la main, à la machine... Les artistes vous proposent à présent d'utiliser vos pieds...

Pourquoi d'autres imprévus au fort jour, le low tech s'impose, dans l'objectif de préserver l'environnement, et de lutter contre l'obsolescence programmée. De ces constats écologiques, le « Lavel'O » est né. Ce projet est un phénomène de nécessité mais une nouvelle façon d'aborder notre époque avec un brin d'humour en attendant de trouver d'autres solutions alternatives.

Vous êtes donc invités à venir pédaler !

* Le low tech est un concept d'innovation People qui consiste à répondre à des besoins récurrents par des solutions technologiques les moins sophistiquées possibles. Il privilégie l'usage du « 020 » (ce qui pourrait être le bon sens).

MATÉRIALISÉ PAR : MATRIGRA VOIES & RECYCLÉS



10
CIRCUIT DE LA RÉMARDE

Lavoir de la Bête
Longvilliers





Actions Artistiques
Dans la Vallée de Chevreuse





Au lavoir du Bourg



Le lavoir des Valentins à Bullion

P. Canal

La micro-crèche, les petits cavaliers

La micro-crèche de Longvilliers est enfin ouverte et prête à accueillir les enfants. C'est une véritable réussite tant par sa situation, son esthétique, et son aménagement intérieur. Sa construction a été entièrement financée par la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (CART) ; de même que ses frais de fonctionnement. Sa construction est le résultat d'un long parcours. Les premiers échanges, amorcés par Monsieur Marc Alles, datent de 2010. Elle s'inscrit dans un programme de 7 micro-crèches. La nôtre, la dernière, aurait, selon les responsables de sa construction, bénéficié de l'expérience acquise avec l'édification des premières. Un cadre idéal pour l'épanouissement de la jeune génération.

P. Canal



Ce qu'il faut savoir

La micro-crèche accueille les enfants de la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée à l'école maternelle à 3 ans.

Sa capacité d'accueil est de 12 berceaux.

Ils peuvent être accueillis pour une durée de 1 à 5 jours, ou bien en accueil occasionnel pour libérer un peu de temps aux parents, faire l'expérience de la collectivité et même compléter l'accueil de l'assistante maternelle (si elle ne travaille pas le mercredi, ou n'a pas les mêmes vacances que la famille ou même encore si elle est malade ou en formation)

La crèche est ouverte de 7h à 19h.

Les dossiers doivent impérativement parvenir avant le 1^{er} mars pour être présentés à la commission d'attribution des berceaux pour la rentrée de septembre.

Après cette date il sera trop tard.

Frédérique MULLER

Responsable du Pôle Petite Enfance

CIAS RAMBOUILLET TERRITOIRES

01 34 57 58 35 - f.muller@rt78.fr

14 rue Gustave Eiffel - BP 40036 - 78511 Rambouillet Cedex



Inscriptions aux écoles – période 2024-2025

Chers parents,

Vous pouvez d'ores et déjà inscrire vos enfants à l'école pour la période scolaire 2024-2025.

Rendez-vous en **mairie de Rochefort-en-Yvelines, 37 rue Guy le Rouge**, munis de

- votre livret de famille
- un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité, de gaz, d'eau ou avis d'imposition).

Le secrétariat vous délivrera une attestation d'inscription, à remettre aux directrices respectives.



SIE (Syndicat Intercommunal des Ecoles)



Théâtre : Samedi 16 mars
20h30 et dimanche 17 mars
15h00

L'Atelier Théâtre de l'Union vous propose une comédie-bar très enlevée à la Salle des fêtes de Rochefort les 15 et 16 mars prochains.

Cette expérience inédite vous plongera au cœur d'une ambiance surréaliste rythmée par un déchainement de quiproquos qui bouscule la tranquillité des habitués du paisible **Bar des sports** situé en face du cimetière d'une petite commune.

Des personnages atypiques se croisent sur fond d'accident de corbillard qui déchaîne les passions de ces héros du quotidien comme on en fait... encore.

Nous espérons que ce spectacle plein de rebondissements incongrus remplira la salle des fêtes de rires et de bonheur communicatif.

Site internet de l'Union

Théâtre
de l'UNION

BAR DES SPORTS

D'après la pièce de J.K. Martinet

avec :
Angèle Calmejane
Jean-Christophe Calmejane
Jacqueline Daëlle
Sébastien Dalo
Gaëlle Dromer
Daniel Grout
Melline Héron
Claire-Alix Lajoinie
Sophie Oury
Laurent Rousselle

16 17 mars

samedi - 20h30
dimanche - 15h

Tarif : 10 euros

Salle des fêtes
Rochefort-en-Yvelines

Adaptation & Mise en scène : Isabelle Ménard
Son et lumière : Alexandre Ursini



Le Cercle Histoire et Patrimoine de Longvilliers

Le bureau du Cercle a tenu sa première réunion le samedi 27 janvier pour préparer le futur bulletin.

Vous pouvez d'ores et déjà visiter le site Web, qui n'a pas encore trouvé d'hébergeur. Nous travaillons à l'enrichir.

Il est néanmoins accessible par le lien :

<https://sites.google.com/view/chplongvilliers/accueil/>

Nous comptons à ce jour 55 membres adhérents qui ont reçu un courriel avec ce lien.

En attendant notre prochain bulletin, voici un éclairage sur notre action :

Notre but est de prolonger l'esprit du livre paru en 2019, qui retraçait la vie et l'histoire de notre village. La majorité de ses chapitres reprenait des articles parus dans les anciens bulletins municipaux. Notre démarche est maintenant, de remonter davantage aux sources telles que les archives municipales ou départementales. Un travail qui relève de l'exégèse et demande beaucoup de patience et d'entraînement, notamment lorsqu'il s'agit de décrypter des textes anciens. Ensuite, il s'agit d'en assembler les éléments en des histoires cohérentes et susceptibles d'intéresser tant les spécialistes que le plus grand nombre.



Telle est la mission que nous nous sommes donnée.

Il existe des ouvrages qui aident à l'interprétation de l'écriture de tel laborieux tabellion ou tel obscur marguillier.

Ci-contre, quelques exemples extraits du *Dictionnaire de paléographie française*, édité aux *Belles Lettres*. Le vocable « église » qui apparaît souvent dans les actes. Ici, assez simple à déchiffrer.

Plus difficile est le cas ci-dessous extrait d'une prisee de Bandeville de 1595. Certains experts lisent couramment cette prose !

Document fourni par l'Association Saint-Cyr et patrimoine.

legase

l'eglise (1508)

eglepe

l'eglise (1513)

egape

eglise (1547)

L'eglise

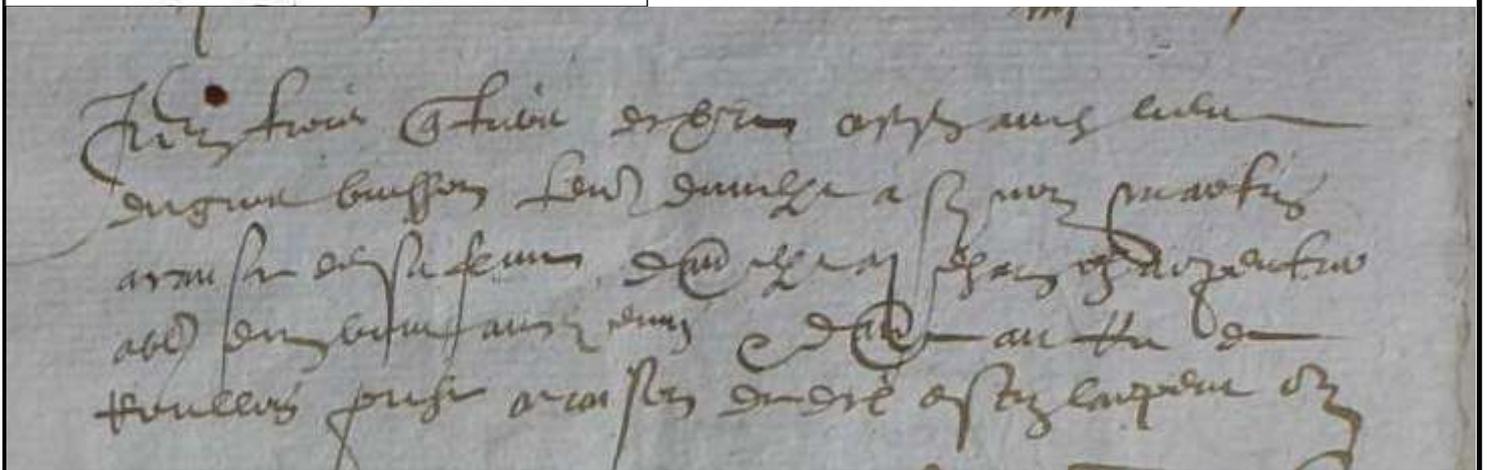
l'eglise (1550)

dyper

d'eglise (1557)

legase

l'eglise (1558)



ELU RURAL RELAIS DE L'EGALITE (ERRE)

Face au constat selon lequel 50% des féminicides auraient lieu en milieu rural, une action dénommée « élu rural relais de l'égalité » a été mise en place par l'association des maires ruraux de France afin de lutter contre les violences intrafamiliales.

Notre commune s'est inscrite dans cette démarche et un élu local a été désigné au sein du conseil municipal pour être référent de ce réseau ERRE. Cette personne peut vous écouter et vous aider dans vos démarches pour sortir d'une situation difficile (porter plainte, rechercher un hébergement d'urgence ou autre).

Si vous êtes victime ou témoin de violences intrafamiliales, que ce soit envers une femme ou un homme (car cela existe aussi), n'hésitez pas à contacter **Hélène** au numéro indiqué sur le flyer ci-joint. Votre nom et vos propos resteront confidentiels.



Elu.e Rural.e relais de l'Égalité ICI NOUS LUTTONS CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Les violences physiques, psychologiques, verbales, matérielles, économiques et cyber-violences sont punies par la loi ainsi que les menaces et humiliations.

Vous avez des droits quelque soit votre situation personnelle.

50% des féminicides en milieu rural.

Notre commune se mobilise en élisant un(e) 'Elu.e rural.e relais de l'égalité' pour :

Etre à l'écoute des victimes de la violence et de les accompagner vers des structures adaptées

Assurer un suivi de toute procédure enclenchée à la suite des violences

A Longvilliers votre Elue Relais de l'Égalité est joignable au **01.30.41.33.96**

MINISTÈRE DE LA COHESION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Avec le soutien du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et de France relance. Financement grâce à France Relance

AMRF
Association des Maires Ruraux de France

Le Bureau Mobile de l'Étincelle

pour l'accueil des femmes victimes de violences prend la route des Yvelines

Permanences Février 2024

01/02/2024 – 10h-13h Chambourcy Parking du C. Cial Carrefour Point location / relais colis	06/02/2024 – 10h-12h Plaisir Parking du C. Cial Brigitte	07/02/2024 – 10h-12h Mantes-la-Jolie Parking de l'Hôpital
07/02/2024 – 14h-16h Gargenville 51 rue Jean Jaurès	08/02/2024 – 10h-12h Fontenay-le-Fleury Place du 8 mai 1945	13/02/2024 – 10h-12h Mantes-la-Ville Place du Marché
13/02/2024 – 14h-16h Magnanville 51 rue des Pinzevins	14/02/2024 – 10h-12h Beynes Place du 8 mai 1945 derrière le marché – côté parking	15/02/2024 – 10h-12h Rambouillet Parking de l'Hôpital en face du pavillon n°12
15/02/2024 – 14h-16h Le Perray-en-Yvelines Champ de Foire	22/02/2024 – 10h-12h Bonnières-sur-Seine 1 rue Valère Haepersan	22/02/2024 – 14h-16h Rosny-sur-Seine 8 rue Diethan
27/02/2024 – 10h-12h Sartrouville 68 rue de la Frette	29/02/2024 – 10h-14h Aubergenville 25 route de Quarante Sous	

Accueil téléphonique au **0610 407 407**
etincelle@chrs-equinoxe.fr

L'application Ma sécurité

- Info et conseils pratiques
- Tchat 24/24 avec des policiers et gendarmes
- Signalements
- Écouter et accompagner des victimes

APPLICATION MA SÉCURITÉ

Application qui permet d'accompagner l'utilisateur vers la solution la plus adaptée à ses besoins. Elle offre une nouvelle possibilité d'être assisté par un gendarme ou un policier, à toute heure de la journée.
<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/>

En cas d'urgence, il faut toujours contacter le 17

On y trouve :

- les services de pré-plainte et de signalement en ligne
- l'accès aux plateformes de démarches administratives en ligne
- l'ensemble des numéros d'urgence
- les actualités et notifications locales de sécurité
- un service de tchat 24h/24 et 7j/7 avec un gendarme ou un policier, directement dans l'application
- des conseils de sécurité et de prévention suivant les thématiques intéressant l'utilisateur
- une cartographie des points d'accueil, des commissariats et des brigades de gendarmerie à proximité, ainsi que leurs coordonnées et horaires d'ouverture
- la plateforme de signalement des points de deal lancée début 2021, notamment à l'origine de plus de 10 000 signalements

L'application « Ma Sécurité » apporte des réponses concrètes, facilite les échanges avec la gendarmerie et la police. Elle donne la possibilité d'alerter plus rapidement les forces de sécurité à proximité.

Naissances

- ** **Léon** Augustin Erwan LD. né le 07 Janvier 2023 à CLAMART (Hauts de Seine)
- ** **Maël** C. né le 7 juillet 2023 à VERSAILLES (Yvelines)
- ** **Néva** Adeline Sandra R. née le 25 août 2023 à RAMBOUILLET (Yvelines)
- ** **Kenzie** Samira Catherine DT. née le 12 septembre 2023 à RAMBOUILLET (Yvelines)
- ** **Héliana** M. née le 5 octobre 2023 à RAMBOUILLET (Yvelines)



"Naître, c'est recevoir tout un univers en cadeau." Jostein Gaarder

Mariages



- ◆ **Mathilde A. et David C.** le 10 juin 2023
- ◆ **Caroline P. et Cyril P.** le 14 juin 2023
- ◆ **Isabelle G. et Bertrand L.** le 29 juin 2023
- ◆ **Myriem J. et Stéphane A.** le 30 septembre 2023
- ◆ **Pascaline M. et Jonathan C.** le 18 novembre 2023
- ◆ **Delphine N. et Cyril P.** le 16 décembre 2023
- ◆ **Florence M. et Laurent G.** le 30 décembre 2023

"Le mariage est une vie dans la vie." Honoré de Balzac

Décès

- ◇ **FOURNIER Jean-Pierre** survenu le 22 février 2023
- ◇ **DEMBELE Daouda** survenu le 21 mars 2023
- ◇ **GÉRAULT Gérard Clément Denis** survenu le 27 avril 2023
- ◇ **LASSIMOUILLAS Jean-Claude Marcel** survenu le 1er novembre 2023
- ◇ **COULON Jean-Claude Gilbert** survenu le 10 décembre 2023



« Si tu aimes une fleur qui se trouve dans une étoile, c'est doux la nuit, de regarder le ciel. » Antoine de Saint-Exupéry



RECENSEMENT DE LA POPULATION



La commune souhaite remercier l'ensemble de la population de Longvilliers pour sa précieuse collaboration dans la bonne avancée du recensement.

Merci également à notre agent recenseur, M. Jean-François Cluzel, qui s'est impliqué avec beaucoup de dynamisme et de rigueur dans sa mission.

L'agent recenseur souhaite remercier l'ensemble de la population de la commune pour l'accueil qui lui a été réservé lors du recensement de la population.

Merci enfin à Corinne Paintendre, notre secrétaire de mairie, coordonnatrice communale de toutes les opérations de recensement.

Les chiffres définitifs ne seront connus qu'après validation par l'INSEE.

Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Dès votre 16^{ème} anniversaire, contactez la mairie au
01.30.41.33.96 afin de vous faire recenser!

L'attestation de recensement,

* Elle est délivrée sur présentation de :

- la carte nationale d'identité
- le livret de Famille
- un justificatif de domicile

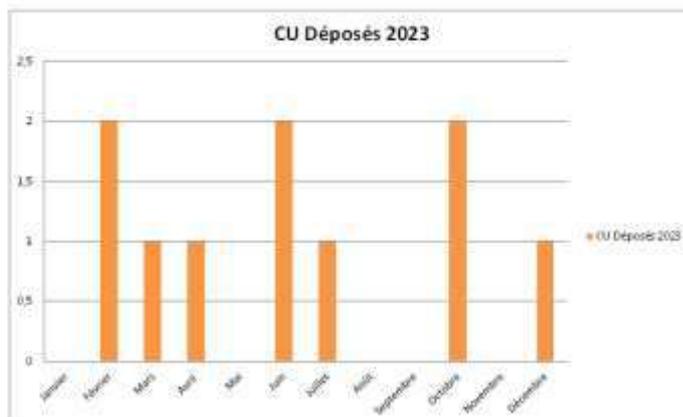
* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :
s'inscrire à tout examen et concours soumis
au contrôle de l'autorité publique (code,
conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Logos: République Française, SGA, JDC, OBJECTIF CITOYEN

L'urbanisme à Longvilliers — Bilan 2023

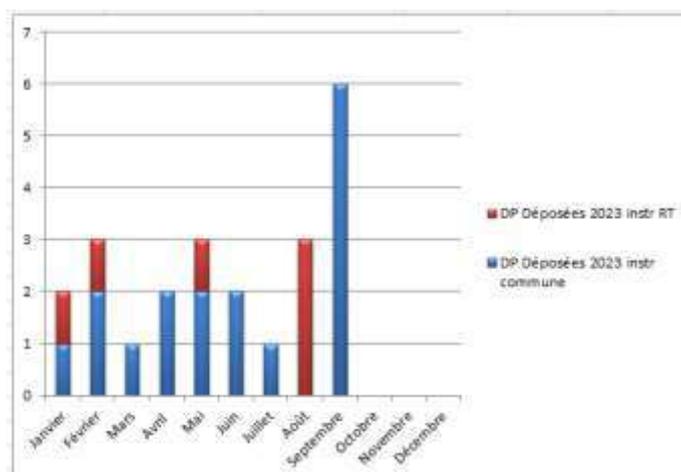
Le **certificat d'urbanisme (CU)** est un document d'information, ce n'est pas une autorisation. Il en existe 2 types : le **certificat d'information** et le **certificat opérationnel**. Le 1^{er} donne les règles d'urbanisme sur un terrain donné, le 2^e vous renseigne sur la faisabilité d'un projet. La demande de certificat est facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier (terrain à bâtir ou immeuble) ou d'une opération de construction.

BILAN 2023	CU Déposés 2023
Janvier	0
Février	2
Mars	1
Avril	1
Mai	0
Juin	2
Juillet	1
Août	0
Septembre	0
Octobre	2
Novembre	0
Décembre	1
TOTAL	10



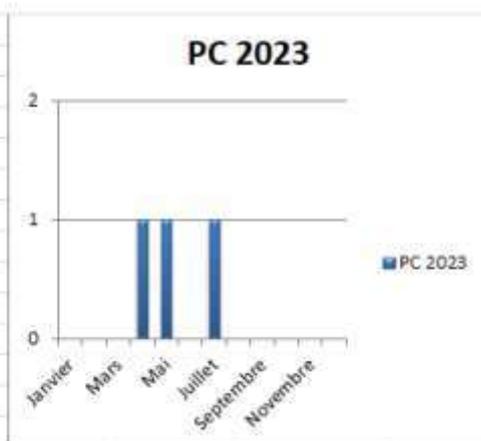
Une **déclaration préalable de travaux (DP)** est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination (une grange devenant un hôtel par exemple). Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

BILAN 2023	DP Déposées 2023 instr commune	DP Déposées 2023 instr RT	
Janvier	1	1	
Février	2	1	
Mars	1	0	
Avril	2	0	
Mai	2	1	
Juin	2	0	
Juillet	1	0	
Août	0	3	
Septembre	6	0	
Octobre	0	0	
Novembre	0	0	
Décembre	0	0	
TOTAL	17	6	23



Le **permis de construire (PC)** est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m². Il est obligatoire pour certains travaux d'extension des bâtiments existants et pour leur changement de destination : Il existe 5 types de destinations : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre.. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire nécessitent en principe une déclaration préalable de travaux.

BILAN 2023	PC 2023	TOTAL
Janvier	0	
Février	0	
Mars	0	
Avril	1	
Mai	1	
Juin	0	
Juillet	1	
Août	0	
Septembre	0	
Octobre	0	
Novembre	0	
Décembre	0	
TOTAL	3	3



Service de demandes d'Urbanisme en ligne NetSVE

L'article 62 de la loi ELAN du 23 novembre 2018 prévoit que toutes les communes de plus de 3 500 habitants devront être dotées de procédures dématérialisées pour recevoir et instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme et certificat d'urbanisme à partir du 1^{er} janvier 2022.

La communauté d'agglomération Rambouillet Territoires vous propose la mise en place d'une plateforme numérique **NetSVE** permettant aux pétitionnaires de déposer et suivre leurs demandes d'urbanisme par la voie numérique.

<https://netads.rt78.fr:444/NetADS/sve/>

Procédure



- Se connecter sur le portail NetSVE avec « FranceConnect » ou en créant un compte.
- Le pétitionnaire remplit le CERFA en ligne et charge l'ensemble des pièces à fournir au format pdf. La plateforme NetSVE guide l'utilisateur à chaque étape de la saisie de la demande.
- À l'issue de la procédure de saisie, le dossier est enregistré. Il n'est plus nécessaire de procéder à un envoi en recommandé avec accusé de réception.
- Le service urbanisme de la mairie vérifie la complétude du dossier.
- **En cas de dossier incomplet, les documents demandés devront être déposés en mairie.**

L'instruction du dossier a lieu soit à Rambouillet Territoires, soit en mairie selon la nature de la demande déposée.

Avantages

- Simplification des démarches,
- Réduction des documents papier, à produire habituellement en plusieurs exemplaires,
- Gain de temps pour les pétitionnaires constituant leur dossier,
- Disponibilité du service 24h/24, 7j/7,
- Sécurité juridique, par l'authentification **FranceConnect** ou bien via le portail **NetSVE**,
- Efficacité des échanges avec les acteurs de la chaîne d'instruction,
- Possibilité de suivre l'avancement de l'instruction des dossiers,
- Baisse des coûts de traitement.



Le service urbanisme de la mairie continuera de traiter parallèlement **tous les dossiers déposés sous la forme papier.**

- **Attention: Nous vous informons que de nouveaux Cerfa d'urbanisme entrant en vigueur en janvier 2024 sont disponibles sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils). <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils>**
Nous vous remercions d'utiliser ces derniers pour vos demandes de déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir etc...

V. Collin



JE M'INSCRIS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Jusqu'au 1^{er} mai 2024 sur elections.interieur.gouv.fr
Jusqu'au 3 mai 2024 en mairie ou par courrier



Ressortissant européen? Comment s'inscrire pour voter en 2024

L'année 2024 verra se dérouler les prochaines **élections européennes** le **dimanche 9 juin** en France.

À cette occasion, les **citoyens de l'UE résidant en France** peuvent choisir d'exercer leur droit de vote aux **élections des représentants français** au Parlement européen (en lieu et place de voter pour un représentant de leur nationalité).

Quelles sont les conditions à remplir ?

- Avoir la nationalité de l'un des 27 pays de l'UE
- Avoir 18 ans ou plus
- Jouir de ses droits civiques et politiques
- Avoir une attache avec une commune au titre de son domicile principal, de sa qualité de contribuable (pour la 2^{ème} année consécutive) ou de gérant d'une société dans une commune de France (depuis au moins 2 ans)

Vous pouvez vous inscrire :

- Jusqu'au 1^{er} mai 2024, par Internet sur le portail <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16025> ou <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

À votre service

En quelques clics, je retrouve mes principales démarches et informations relatives aux élections.

Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique.



Je vérifie si je suis inscrit sur les listes électorales



Je m'inscris sur les listes électorales



Je donne procuration



- Jusqu'au 03 mai 2024, à la mairie de votre domicile par formulaire CERFA ou sur papier libre en mentionnant et **justifiant** les informations suivantes

- Votre nationalité
- Votre adresse en France
- Que vous n'êtes pas privé du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant
- Que vous exercez votre droit de vote en France uniquement

S. Carrico

La coordination sécurité routière de la DDT des Yvelines recrute des bénévoles !

**DEVENEZ
INTERVENANT DÉPARTEMENTAL
DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Vous êtes disponible et motivé

Vous vous intéressez à la sécurité routière

Vous souhaitez participer aux actions de prévention sur le terrain

Vous vous sentez concerné par la sécurité routière ?

Vous êtes sensible aux drames qui se jouent chaque année sur nos routes ?

Devenez bénévole pour la sécurité routière en rejoignant les rangs des Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière (IDSR) !

Formé, vous interviendrez, pour le compte du Préfet, dans de nombreux domaines de la sécurité routière auprès d'établissements scolaires, professionnels ou lors d'action "grand public" ...



Adressez-vous à ddt-asr@yvelines.gouv.fr



POLO CLUB LA MARIANA

**A tous les Passionnés de
Polo!**

La Mariana Polo Club vous invite à assister à **sa 1ère rencontre de l'année 2024 le samedi 6 et dimanche 7 avril sur Longvilliers !**

Principales Activités: Organisation Tournois tous niveaux tous les 15 jours, organisation Practice, Stick and Ball, Ecole de Polo.

Principaux Tournois : Épreuves Championnat de France - Challenge de France - Tournoi Féminin -

Président : Pierre BUFFIERE de LAIR

Représentant : Eric Bommenel

Polo Manager : Mariano Lopez

Instructeurs : Mariano LOPEZ - Flavien PECATE - Corentin LE PAPE

Que vous soyez pratiquants ou tout simplement spectateurs, toute l'équipe de la Mariana Polo Club vous propose de vivre avec eux les tournois pratiqués tous les 15 jours environ sur le magnifique terrain de Longvilliers (situé à coté de l'église). A très bientôt dans une ambiance sportive et détendue !

<https://www.poloclublamariana.com/> (les prochaines dates de tournois seront mises en ligne prochainement...)

S. Carrico



Le danger des chenilles processionnaires



Beaucoup de résineux de nos jardins hébergent des nids de chenilles processionnaires, principalement du pin. Non, ce ne sont pas des décorations pour Noël ! Mais, la manifestation d'un hôte indésirable. Aussi, importe-t-il de souligner le caractère extrêmement urticant de tout contact avec les larves de ce papillon ou avec leurs déjections.

Il en existe deux espèces en France ayant un impact sur la santé humaine : la chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pytiocampa*) et la processionnaire du chêne (*T. processionea*). La première colonise des résineux de la famille des pins (pin sylvestre, pin noir, cèdre de l'Atlas...) et la seconde des feuillus de la famille des chênes (chêne sessile, chêne pédonculé...).

Plusieurs façons pour les éradiquer ; les sites Internet fournissent d'abondants renseignements à leur sujet : <https://chenille-risque.info>.

En résumé, elles sont au nombre de trois :

La **suppression des nids**. Compte tenu de leur position aux extrémités de branches souvent élevées, l'intervention de spécialistes s'avère indispensable. C'est en janvier-février que les nids sont les plus garnis.

Le **ceinturage par un piège des troncs** des arbres infectés ; le piège capture les chenilles lors de leur descente vers la terre pour s'y promener et, dernière descente, pour s'y nymphosier. La disposition de **pièges à phéromones** qui vont attirer, et capturer, les mâles et empêcher leur rôle fécondateur.

Une action commune d'éradication s'impose, car, si elle n'est pas totale, la réinfection des arbres est inévitable. Propriétaires de pins contaminés, unissez-vous !

Le grand entomologiste, Jean-Henri Fabre (1823-1915) a observé et décrit en détail la vie de nombreux insectes. La chenille processionnaire du pin n'a pas échappé à sa curiosité, comme en témoignent les 50 pages qu'il a consacrées à cet insecte indésirable dans son œuvre maîtresse : *Souvenirs entomologiques*, pas moins de 2000 pages. Les détails les plus infimes de la vie de cet insecte y sont décrits, depuis la ponte, l'éclosion, la description du nid, la procession, l'influence de la météorologie, le papillon, et enfin... l'urtication (7 pages).



Ce passionné a poussé le zèle jusqu'à rechercher l'origine de la toxicité des chenilles : leurs poils ou leurs déjections ? Et, le savant d'expérimenter sur lui, à ses dépens. Quelques extraits, savoureux, de ses études et observations.

« Penché toute une matinée sans méfiance, avec une loupe, sur mes bêtes, afin de me rendre compte du jeu de leurs boutonnières, j'eus pendant vingt-quatre heures les paupières et le front rubéfiés, endoloris par un prurit encore plus cuisant et plus tenace que celui de la piqûre de l'ortie. En me voyant descendre, pour le dîner, en piteux état, les yeux gonflés et rougis, le visage méconnaissable, on s'inquiétait autour de moi, me demandant ce qui m'était arrivé. Il fallut le récit de ma mésaventure pour rassurer la maisonnée.*

Je rapporte sans hésitation ma cuisante épreuve aux cils roux, triturés et amassés en flocons. Le souffle de la respiration allait les chercher dans les pochettes ouvertes et les soulevaient jusqu'à mon visage très rapproché. L'intervention irréfléchie des mains, qui d'ici, de là, essayaient de soulager la démangeaison, ne faisait qu'aggraver le mal en disséminant la poussière urticante. »*

A ce stade du récit, il croyait encore que l'urtication était due à la pénétration dans l'épiderme des poils de la larve. Plus tard, il mit en évidence qu'ils étaient porteurs d'une substance urticante, qu'il parvint à isoler et... qu'il répandit sur ses bras, avec des conséquences encore pires.

*Fabre appelle « boutonnière » une sorte d'ouverture fendant chaque anneau du corps de la chenille. Il examine le mouvement de reptation de la larve, couverte de cils roux.

P. Canal

VOUS POUVEZ DONNER VOTRE AVIS !

Le nouveau **Schéma Directeur de la Région Île-de-France Environnemental**, arrêté le 12 juillet 2023 par le Conseil régional, est soumis à enquête publique.

Celle-ci sera ouverte du 1er février au 16 mars 2024, pour une durée de 45 jours consécutifs.



Vous avez peut-être remarqué des affiches jaunes évoquant l'acronyme SDRIF-E ; cet article tente de vous éclairer

Le SDRIF-E

Le **Schéma Directeur de la Région Île-de-France - Environnement (SDRIF-E)** est le document de référence pour la planification stratégique afin d'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et de favoriser le rayonnement international de la région. L'objectif est de garantir un cadre de vie de qualité aux Franciliens à l'horizon 2040.

Les prochaines étapes

- **Février 2024** : procédure d'enquête publique. Les Franciliens auront la possibilité de s'exprimer sur chacune des dispositions du SDRIF-E arrêté.
- **Printemps 2024** : prise en compte par la Région des retours l'enquête publique et des personnes publiques associées pour apporter les ajustements nécessaires au document.
- **Été 2024** : adoption du SDRIF-E en séance plénière du Conseil régional. Il devra alors être approuvé par le Conseil d'État.

Le SCoT

Le **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

À l'échelle intercommunale locale, il assure ainsi la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat et PDU, Plan de Déplacement Urbain)), des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) ou communaux (PLU) et des cartes communales qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.

La loi ZAN

En France, 6 à 9% des sols sont artificialisés, c'est-à-dire qu'ils ont connu une altération de leurs fonctions naturelles en raison d'activités humaines. Au cours de la dernière décennie, entre 20 000 et 30 000 hectares ont été artificialisés chaque année en moyenne, principalement au détriment de surfaces agricoles.

La loi "Climat et résilience" du 22 août 2021 a fixé un double objectif : diviser par deux le rythme de bétonisation entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente (de 250 000 à 125 000 hectares) et atteindre d'ici à 2050 zéro artificialisation nette, c'est-à-dire au moins autant de surfaces renaturées que de surfaces artificialisées.

Concrètement, ces objectifs se traduisent par des obligations applicables aux collectivités locales.

Dans le cadre défini par le SDRIF-E, il s'agit d'aboutir non seulement à une région appliquant le principe du **zéro artificialisation nette (ZAN)**, mais aussi le ZEN, comme Zéro Émission Nette, c'est-à-dire décarbonée, luttant contre le changement climatique, assurant la transformation du bâti, celle de l'industrie, de l'énergie, ainsi que la renaturation. La loi entend ainsi concilier la sobriété foncière et le développement des territoires.

Sources : www.vie-publique.fr ; www.iledefrance.fr

Ce qu'il faut retenir

Cet ensemble de lois a pour but de définir et réglementer la croissance urbaine en tenant compte des nouvelles contraintes induites par les risques climatiques et la sobriété énergétique, s'appliquant au bâti ou à la mobilité. Il se décline en cascade depuis l niveau de l'état, des régions, des départements et des communes.

P. Canal

A l'attention des "Possesseurs, Amis et amoureux des Animaux domestiques".

1 animal est déclaré "perdu" toutes les 08 minutes environ!.. (source I Cad)

Nous sommes souvent désemparés lorsque notre animal de compagnie (le plus souvent chats ou chiens) fugue ou s'égaré plusieurs jours loin de notre habitat, aussi et afin que la situation soit la moins stressante possible pour les maitres et afin de mettre toutes les chances de votre côté, nous vous adressons quelques conseils et suggestions pour le retrouver au plus vite.

Les statistiques indiquent que les meilleures chances de retrouver son animal se font dans un délai de 12 heures aussi, au préalable il est essentiel d'avoir identifié son animal lors de son achat et/ou son adoption.

En effet, bien plus qu'une obligation, l'identification* de celui-ci est bien souvent le meilleur moyen de le retrouver rapidement afin d'être contacté par un particulier ou un professionnel qui le retrouve. Un médaillon accroché à son collier avec un numéro de téléphone est également un plus et souvent apprécié pour retrouver les propriétaires plus rapidement.

**l'identification est obligatoire depuis 1999 pour les chiens et 2012 pour les chats*



Les réflexes à avoir en cas de perte/ fugue (ou vol)

- Téléphoner aux cliniques vétérinaires avoisinantes, refuges et/ou associations animales aux alentours du lieu de perte : Donner leur son signalement précis (nom, race, numéro de puce, couleur, taille, âge, caractère, etc..) en effet, bien souvent les personnes bienveillantes qui retrouvent un animal domestique errant iront de suite chez un vétérinaire proche afin de lire la puce électronique, et/ou s'adresseront à leur mairie et/ou à une association de protection animale pour des conseils.
- Informez la mairie, le commissariat et/ou gendarmerie, la fourrière du département du lieu où votre animal s'est perdu, et/ou a fugué en donnant son signalement.

Penser à déclarer sa perte dans le fichier national I-Cad à travers le site www.i-cad.fr : depuis votre espace "DETENTEUR" à l'aide du numéro d'identification de l'animal et du mot de passe qui sont indiqués sur le document d'identification (si le mot de passe n'a pas été modifié par vos soins) ou via le formulaire de contact en détaillant toutes les informations nécessaires.

- Imprimer des affichettes* couleurs avec une photo récente (Ex "PERDU "TOBBY" chien de 4 ans, race : Teckel, mâle stérilisé, identifié, traits de caractères) sans omettre vos coordonnées téléphoniques. Ces affichettes sont à apposer dans des lieux générant du trafic : ex: boulangeries, supermarchés, pharmacies, arrêts de bus, entrées de parkings, aire co-voiturage, etc...)

Partagez cette même affiche sur les réseaux sociaux : Les groupes d'entraide, appli Vigipets, appli PET ALert, appli "Filalapat Chiens et chats perdus - trouvés " sur Facebook sont de bons outils pour le retrouver plus rapidement.

- Vérifier régulièrement les annonces des animaux « vus » ou « trouvés » qui ont été publiées. Pour info l'application FILALAPAT est en lien avec l'I CAD (Fichier national d'identification des carnivores domestiques).

Si votre animal s'est perdu ou n'est pas rentré depuis plus de 24h de votre lieu principal d'habitation, pensez à prévenir également vos voisins, la factrice, etc. En effet, votre animal peut être parti en ballade à 1 km de chez vous et aura été enfermé malencontreusement dans un garage, une cave. Vous pouvez parfois retracer son parcours grâce à des témoins qui l'auront peut-être aperçu.

***Mise en garde** : Pour éviter toute arnaque de personne malveillante vous affirmant avoir trouvé votre chien mais sans pour autant vous en apporter la preuve, pouvant vous réclamer d'ores et déjà des frais de vétérinaires sans facture, des frais de garde, ou de douane, vous demandant de rappeler des numéros surtaxés à l'étranger, restez vigilants. Les escrocs vont parfois bon train dans ce genre de situation !

Ne cédez pas à la pression. N'acceptez en AUCUN cas.

Signalez la situation à I-CAD :

Par téléphone au 09 77 40 30 77, appel non surtaxé

Par mail à contact@i-cad.fr avec pour intitulé d'objet : « Urgent Arnaque »

Via le [formulaire de contact](#) I-CAD



Portez plainte auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie

Conseils FILALAPAT : **Veillez à ne pas donner trop d'informations sur vous-même pour ne pas attirer de personnes malveillantes. Pensez à donner des détails sans laisser de précision. Vous pouvez par exemple indiquer que l'animal a une tache à tel endroit sans la décrire précisément et voyez si celle-ci mentionne une information importante que vous avez délibérément omis d'indiquer.**

En clair, organisez votre recherche avec méthodologie, en demandant de l'aide à vos voisins, vos amis ou votre famille et/ou une association de protection animale. Si votre animal a été vu proche du lieu de sa fugue, allez sur place et appelez-le (votre voix qu'il connaît pourra le guider), posez un vieux vêtement que vous aurez porté sur le lieu de recherche (les stimuli olfactifs peuvent l'inciter à revenir sur ce lieu s'il est dans les parages). Durant vos recherches, essayez de trouver des indices de présence ou passage de votre animal (empreintes au sol, selles, etc.). L'opération de recherche peut prendre plusieurs jours, ne vous découragez pas.

Votre animal de compagnie n'est pas identifié ?

Contactez également au plus vite **la fourrière la plus proche*** du lieu de perte en donnant son signalement et suivez les conseils préconisés en début de cet article.

Rappel : Le propriétaire d'un animal dispose d'un délai de 8 jours francs pour récupérer son animal en fourrière, à défaut d'être réclamé, il sera proposé à l'adoption.

Chiens ou Chats errants sur la voie publique, que dit la loi ?

Pour exemple : Un chien est aussi considéré divagant s'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

La municipalité est responsable des animaux errants sur sa commune, et doit organiser leur prise en charge et leurs soins, ainsi qu'assurer l'information concernant ce service (article R 211-12 du Code rural).

En dehors des horaires d'ouverture de la fourrière, contacter le numéro d'urgence de la mairie qui vous orientera vers un vétérinaire sous convention qui pourra soigner et hospitaliser l'animal, s'il est blessé, dans l'attente d'être pris en charge par la fourrière.

La mairie vous communiquera également les coordonnées de la fourrière la plus proche ou d'un service de ramassage qui pourra venir chercher l'animal, de jour comme de nuit, surtout si l'animal est blessé ou si vous ne pouvez pas l'approcher. L'animal sera ainsi pris en charge et soigné. (source I-cad)

A savoir : il est interdit de garder un animal errant. (Art L211-25 / 26 Code Rural /source I cad). L'animal doit être confié à une fourrière afin qu'elle contacte les propriétaires d'animaux identifiés.

Le propriétaire d'un animal entré en fourrière dispose d'un délai de 8 jours ouvrés et francs pour se manifester et récupérer son animal. Passé ce délai, l'animal est considéré comme abandonné et entre dans un parcours d'adoption. **Face à un délai si court, l'identification et/ou l'actualisation des coordonnées du propriétaire dans le fichier I-CAD reste alors primordiale.**

A noter: 15 000 chiens, chats et Nac sont transférés chaque année aux associations ! (source Sacpa)

***Coordonnées Fourrière/centre animalier (Sacpa) le plus proche**

2, RD 132, Les Emondants

91580 Souzy la Briche

Tel : 01 69 92 08 53

mail : souzylabriche@sacpa.fr

Ouvert au public du lundi au vendredi 9h -17h30 et samedi 9h - 13h



Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés qui partent en fourrière (Art L211 - 25 du Code Rural), des frais de garde vous seront demandés afin d'obtenir la restitution de votre animal (*tarif communiqué au 1^{er} janvier 2024)

Forfait* fourrière : 102,00 euros.

Identification puce électronique : 78,00 euros

Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. A l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné à une association de protection animale.

Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue en abandon réprimé par l'article 521-1 du code Pénal, le contrevenant est passible d'une amende de 45 000 euros et de 3 ans d'emprisonnement.

Conclusion :

Pour faciliter la recherche de votre chat ou votre chien en cas de disparition, **le meilleur réflexe est de l'identifier**. En cas de vol, il sera plus difficile aux escrocs de le revendre. Et surtout **gardez toujours espoir** ! Si les premiers jours sont cruciaux, certains animaux sont retrouvés plusieurs semaines ou de longs mois après avoir été perdus. Pour info, 90% des animaux identifiés et pris en charge par les équipes de la SACPA sont restitués à leurs propriétaires.

Les premiers jours d'investigation sont essentiels. Si vos recherches s'avèrent positives, n'oubliez pas une fois votre animal retrouvé, de mettre à jour ses informations sur toutes les applications de recherche que vous aurez utilisées (exemple depuis l'application [Filalapat](#) ou depuis votre espace DETENTEUR le site www.i-cad.fr, cela facilitera les demandes en cours, il y a en tellement !

Sites à consulter : <https://www.i-cad.fr> - <https://www.groupe-sacpa.fr/>

S. Carrico

LES COMPAGNONS DU DEVOIR

Les Compagnons du devoir et du Tour de France ont le plaisir de vous annoncer leur prochaine rencontre "Portes Ouvertes" en région parisienne prévue

le 23 Mars 2024 de 9h30 à 17h30

- sur Paris (1, place St Gervais)
- sur Pantin au (22 rue des Grilles)
- Sur Champs sur Marne (9 boulevard Descartes).

Pour en savoir plus, rdv sur leur QR code !



Infos pour les possesseurs de 2 roues !

Un contrôle technique pour les deux-roues sera mis en place progressivement à partir d'avril 2024

Suite arrêté publié au JO le 24/10/2023, un contrôle technique périodique obligatoire s'appliquera **à partir du 15 avril 2024** aux véhicules de catégorie L.

Sont concernés :

- les cyclomoteurs ;
- les motos ;
- les scooters ;
- les tricycles à moteur ;
- les quadricycles légers et lourds (Quads)



La mise en place de ce contrôle est échelonnée selon l'ancienneté des véhicules, afin d'éviter un encombrement dans les centres de contrôle.

- si votre véhicule a été immatriculé avant le 1^{er} janvier 2017, son premier contrôle sera à réaliser au plus tard le 31 décembre 2024.
- Si votre véhicule a par ailleurs été mis en circulation avant le 1^{er} janvier 2017 et que la date anniversaire de sa première mise en circulation est avant le 15 avril, ce contrôle sera à effectuer entre le 15 avril et le 14 août 2024 ;
- si votre véhicule a été immatriculé entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2019, son premier contrôle devra être réalisé en 2025 ;
- s'il a été immatriculé entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2021, son premier contrôle devra être réalisé en 2026 ;
- si votre véhicule a été immatriculé après le 1^{er} janvier 2022, il faudra effectuer son premier contrôle technique dans les 4 ans et demi à 5 années qui suivent sa mise en circulation.

La durée de validité de ce contrôle technique sera de trois ans.

À noter : les motos utilisées dans le cadre de compétitions sportives, et appartenant à une personne titulaire d'une licence délivrée par une fédération sportive, ne sont pas concernées par la mise en place de ce contrôle technique.

Source : Service public

Pour rappel :

Suppression de la carte verte automobile

À compter du **1^{er} avril 2024**, la **carte verte disparaîtra pour l'ensemble des véhicules immatriculés**. **L'assurance auto restera bien obligatoire**. La preuve de souscription à une assurance sera désormais rapportée par la consultation du Fichier des Véhicules Assurés (FVA), qui compile l'ensemble des contrats d'assurance automobile « au tiers » du territoire français. Ce fichier est accessible aux forces de l'ordre lors de contrôles.



S. Carrico

Loi AGEC mise en œuvre au 1er Janvier 2024,

qu'est-ce que ça change ?

La loi Anti Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) résulte d'un simple constat : sur notre planète, nous ne pouvons consommer plus d'éléments qu'il n'en existe, chaque produit utilisé doit être réutilisé, par nous-même ou par la nature. Il n'y a pas de planète B qui pourrait servir de poubelle ou de réserve de métaux, à un coût raisonnable pour les habitantEs de la Terre.

Cette loi prévoit différents axes de travail :

- Sortir du plastique jetable
- Lutter contre le gaspillage et favoriser le réemploi
- Sortir de l'obsolescence programmée
- Mieux produire

Sortir du plastique jetable :

Ce matériau est fabriqué à partir de combustibles fossiles tels que le pétrole brut, qui est transformé en polymère à l'aide de chaleur et d'autres additifs. En 2019, les plastiques ont généré 1,8 milliard de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre, soit 3,4 % des émissions mondiales, sans parler des micro-plastiques issus de la dégradation des plastiques qui empoisonnent la faune, humains compris.

La fabrication d'une bouteille plastique d'un litre requiert 100 ml de pétrole, 80 g de charbon, 42 litres de gaz (les trois énergies fossiles donc) et 2 litres d'eau.

Ne plus acheter d'assiettes et de couverts en plastiques, de bouteilles en plastique, faire des achats en vrac, utiliser des sachets en papier, autant d'actions individuelles qui permettront de sortir du plastique.



Les bouteilles en plastique sont une source importante d'utilisation du plastique par les consommateurs : l'eau est un bien commun, il existe des solutions pour s'assurer une qualité optimale de l'eau de consommation courante (l'utilisation de filtres divers qui éliminent les pesticides, la javel, les métaux lourds..) et l'eau gazeuse, sans utiliser de bouteille en plastique. L'eau en bouteille est 300 fois plus chère que l'eau du robinet. Lors de tests à l'aveugle, les gens préfèrent l'eau du robinet.

Chaque geste individuel s'inscrit dans un contexte collectif.

Lutter contre le gaspillage et favoriser le réemploi :

La société d'abondance arrive à son terme, il faut envisager, malgré les incitations perpétuelles de la publicité, de conserver nos appareils (téléphone, machines diverses...) tant qu'ils fournissent le service prévu, de réparer plutôt que jeter tant que cela est possible, de déposer le matériel en panne dans des ressourceries pour être démonté et devenir une réserve de pièces détachées, d'acheter des appareils reconditionnés (réparation par des organismes qui remettent en état avec une garantie). Toutes ces actions rentrent dans un système vertueux d'économie circulaire.

Dans notre secteur, vous pouvez vous rendre à la Ressourcerie de Saint Arnoult (10 rue Laguesse Charron), celle du Perray-en-Yvelines (7 rue de l'église), ou l'association ENVIE à Trappes (17 avenue Roger Hennequin)

La diminution de notre volume de déchets rentre dans cet axe :

La loi prévoit d'apporter à tous les Français une solution de collecte des restes alimentaires pour les valoriser en biogaz ou en compost dans un cadre d'économie circulaire de territoire. La solution du biogaz est peu envisageable en milieu rural, du fait du coût de la collecte.

L'objectif est triple : diminuer le volume de déchets, favoriser le réemploi, éviter le transport sur de longues distances : c'est l'économie circulaire locale.



Les déchets alimentaires (épluchures, nourriture non consommée..) représentent 30% du volume des déchets, et ils sont composés à 70% d'eau : les incinérer est donc une aberration.

Leur compostage permet de fournir un terreau pour les jardins ou les champs, rendre à la nature ce qu'elle nous a « donné ». Plusieurs solutions sont possibles : le ramassage en porte-à-porte ou en containers partagés (à destination de compostage industriel), les composteurs individuels.

Notre SICTOM a décidé de favoriser le compostage individuel, le milieu rural ne permettant pas de faire une collecte sans augmenter trop les redevances.

La mise à disposition de bacs de compostage se fait en mairie, les délais peuvent être un peu allongés du fait d'une demande très forte.

L'absence de déchets fermentescibles dans nos poubelles d'ordures ménagères permettra de diminuer leur volume d'un quart, et espérons que cela pourrait à terme diminuer leur coût.

Sortir de l'obsolescence programmée :

Lors des achats de matériel, veiller à s'assurer qu'un appareil est démontable peut permettre de le conserver plus longtemps. Un indice de durabilité est obligatoire à partir du 1er Janvier 2024, il permet de s'assurer de la robustesse du produit, la possibilité de réparation (durée de disponibilité des pièces détachées)

Mais cela doit s'accompagner d'incitation ou d'obligation auprès des entreprises pour que les produits soient réparables à un coût acceptable pour les consommateurs.

Un bonus réparation est inscrit dans la loi, il est déduit directement de la facture si le réparateur est labellisé pour effectuer la réparation. Il permet de prolonger la durée de vie des appareils.

Mieux produire :

Il s'agit d'étendre la responsabilité des industriels dans la gestion de leurs déchets, dans le principe pollueur-payeur, d'encourager l'emploi de produits plus respectueux de l'environnement avec un système de bonus-malus.

P. Millot

calendrier
du service de collecte
du 1^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2024

SICTOM
Région de Rambouillet
LONGVILLIERS

Ordures ménagères collecte : tous les mardis

Emballages - journaux - revues - magazines collecte : un vendredi sur deux

2023	déc.	2024	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
	8		5	2	1	12	10	7	5	2	13	11	8	6
	22		19	16	15-29	26	24	21	19	16-30	27	25	22	20

Verre : bouteilles - bocaux - pots collecte : un mercredi sur six

2023	déc.	2024	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
	30		31		13	24		5	17	28		9	20	

www.sictomregionrambouillet.com
contact@sictomrambouillet.fr
N° Vert 0 800 49 50 61
CITEO
RESSOURCES & VOUS
Présentation des bacs la veille au soir pour toutes les collectes.

PRUDENCE ACTION DE CHASSE

Forêt domaniale de Rambouillet

Chasse du 3 novembre 2023 au 26 février 2024

Massif Ouest
NOVEMBRE : Tous les lundis
DECEMBRE : Tous les lundis
JANVIER : Tous les lundis
FEVRIER : Tous les lundis

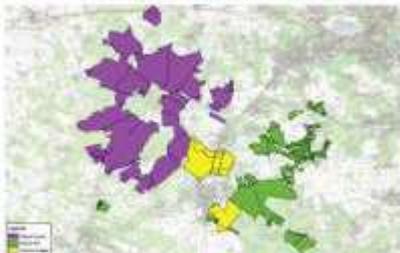
Massif Est
NOVEMBRE : Tous les vendredis
DECEMBRE : Tous les vendredis
JANVIER : Tous les vendredis
FEVRIER : Tous les vendredis

Licence dirigée

NOVEMBRE : jeudis 9 et 30
DECEMBRE : jeudis 7 et 14

Pour la sécurité de tous, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées des panneaux «CHASSE EN COURS» sont disposés en périphérie du secteur chassé.

Chasse en continu de 9h à 18h



Retrouvez chaque jour de chasse la cartographie des zones chassées dans la forêt, en téléchargeant l'application Melkone.



Faute de prédateurs naturels, les populations de cerfs, chevreuils et sangliers ont fortement augmenté. En consommant les graines et les jeunes plants, les grands mammifères mettent à mal le renouvellement naturel des forêts, déjà très affaiblies par le réchauffement climatique. Voilà pourquoi la chasse, strictement réglementée et sécurisée, s'avère le seul moyen pour rétablir l'équilibre entre la forêt et la grande faune.

PRUDENCE ACTION DE CHASSE

Forêt domaniale de Dourdan

Chasse du 9 octobre 2023 au 26 février 2024

Lot 1
NOVEMBRE : Les lundis 13, 20 et 27
DECEMBRE : Les lundis 4, 11 et 18
JANVIER : Les lundis 8, 15 et 22
FEVRIER : Les lundis 5, 12, 19 et 26

Lot 2
OCTOBRE : Les lundis 9 et 16
NOVEMBRE : Les lundis 6, 13 et 20
DECEMBRE : Les lundis 4, 11 et 18
JANVIER : Les lundis 8, 15 et 22
FEVRIER : Les lundis 5, 12, 19 et 26

Pour la sécurité de tous, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées des panneaux «CHASSE EN COURS» sont disposés en périphérie du secteur chassé.

Chasse en continu de 9h à 18h



Retrouvez chaque jour de chasse la cartographie des zones chassées dans la forêt, en téléchargeant l'application Melkone.



Faute de prédateurs naturels, les populations de cerfs, chevreuils et sangliers ont fortement augmenté. En consommant les graines et les jeunes plants, les grands mammifères mettent à mal le renouvellement naturel des forêts, déjà très affaiblies par le réchauffement climatique. Voilà pourquoi la chasse, strictement réglementée et sécurisée, s'avère le seul moyen pour rétablir l'équilibre entre la forêt et la grande faune.

LES PRÉCONISATIONS DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Tenue et sécurité

À l'approche d'autres personnes, lorsqu'on passe un obstacle, qu'on détache son chien, qu'on se déplace sur les routes, les chemins ou leurs accotements, il faut :

- Sécuriser son arme en direction d'une zone non dangereuse, et la porter toujours ouverte et sans cartouches.
- Porter une tenue de couleur vive.



Tir et environnement



Ne jamais diriger le canon de son arme (chargée ou non), ni tirer en direction d'habitations, de routes, de personnes, d'animaux domestiques, de véhicules, de chemins de randonnée ou de voies ferrées.

Retirer toujours la bretelle de son arme avant de l'approvisionner et de la charger sauf pour la chasse à l'approche du grand gibier.

Effectuer toujours un tir debout et fiché (jamais à hauteur d'homme, ni à travers une haie ou un buisson).



Ne tirer que sur un gibier parfaitement identifié, en tenant compte des risques de ricochets.

Cas particulier : la chasse en battue et au grand gibier



Le jour :

- Installer des panneaux de signalisation temporaires.
- Écouter attentivement les consignes de sécurité du responsable de chasse. Pour rejoindre son poste, portez votre arme déchargée et visible de tous.

Effectuer tout déplacement en véhicule avec une arme déchargée, placée sous étui ou démontée.



En battue, ne tirer qu'à courte distance (30 mètres maximum) et jamais sur un animal rentrant dans l'enceinte de chasse.



Ne jamais poser son arme chargée contre un arbre, contre un miroir ou sur ses cuisses en position assise.

Décharger son arme dès le signal de fin de battue hors des angles de 30° et la conserver visiblement ouverte.



Définir son propre espace exclusivement réservé aux manipulations et au tir selon la règle des angles de 30°, en prenant comme repère le chasseur le plus à l'extérieur de la ligne et en tenant compte des éventuelles zones à risques (habitation, parking...).

La manipulation de l'arme et le tir ne peuvent se faire que dans la zone de tir, canons dirigés vers le sol, bien en dehors des angles de 30°.

Attention, l'angle de 30° se détermine en faisant 5 pas vers le voisin ou le bien matériel à protéger puis 3 pas bien en perpendiculaires.

EMPLOI- Le Bus Job Insertion

Le bus "JOB INSERTION" est une action du Département des Yvelines. Il propose un accompagnement innovant aux chercheurs d'emploi et aux entreprises locales.

Il traversera 22 villes, il offre un espace informatique pour créer des CV, recevoir des conseils personnalisés et participer à des événements comme des ateliers et des rencontres avec des employeurs potentiels.

Voici les prochaines dates du Bus Job Insertion au niveau de la communauté d'agglomération :

- **Les Essarts-le-Roi** (place du 8 mai 1945) : les **30/03, 27/04, 1/06 et 29/06**
- **Le Perray-en-Yvelines** (place de la Mairie) : les **6/04 et 11/05, 8/06 et 6/07**
- **Ablis** (place de l'Église) : les **21/04, 23/06 et 21/07**
- **Saint-Arnoult-en-Yvelines** (place Jean Moulin, à côté de la salle Le Cratère) : les **23/05, 20/06 et 18/07**

Plus d'informations en cliquant ici : www.yvelines.fr/economie-et-emploi/insertion/bus-job-insertion
Ou en appelant au 01 30 836 836

S. Carrico



*Vous êtes nostalgique des dictées de votre enfance ?
Vous avez juste envie de passer un moment convivial
autour de la langue française ?
Inscrivez-vous à la dictée :*

 *mardi 27 février à 18h30
jeudi 29 février à 15h00*

Inscription auprès des bibliothécaires



Prendre rendez-vous

Appelez-nous directement au 01.84.72.55.55 pour prendre rendez-vous ou remplissez notre formulaire en ligne sur <https://www.optical-center.fr/oc-mobile?rdv>. Une fois que vous aurez soumis votre demande en ligne, quelqu'un vous contactera.

Un service novateur

OC Mobile, c'est un véhicule équipé d'un matériel de haute technicité pour réaliser des examens de la vue ainsi que des bilans auditifs complets dans des conditions de confort optimales pour maisons de retraite, Ehpad, associations, comités d'entreprises ou communes rurales isolées.

Véritable magasin Optical Center ambulant à la pointe de la technologie, OC Mobile propose un large choix de montures optiques et solaires ainsi que des équipements de basse vision et des accessoires d'audition. OC Mobile c'est aussi une équipe de professionnels ; nos opticiens-optométristes et audioprothésistes diplômés y sont à votre disposition et vous proposent tous les services et le savoir-faire Optical Center sans vous déplacer !



Les services d'urgence et les SAMU d'Île-de-France sont sans arrêt face à un surcroît d'activité qui est dû en partie à une circulation active des virus hivernaux.

Ces tensions sont particulièrement importantes dans les Yvelines. Il est donc, plus que jamais important, **de ne pas surcharger le 15 et les services d'urgences,**

Bon à savoir :

L'application **Qare** (spécialiste de la téléconsultation en France) vous permet de trouver une solution en vos proposant une téléconsultation par un médecin dans la journée.

La mission de Qare est de faciliter l'accès aux soins et de permettre à tous de recevoir des soins de qualité dans un délai compatible avec leur état de santé, pensez y !

S. Carrico

Le bon soin au bon moment et au bon endroit !

En cas de besoin, comment consulter ?

- Contactez votre médecin généraliste pour connaître les solutions de consultation ;
- En journée, s'il n'est pas disponible, **trouvez un médecin sur l'annuaire de santé "ameli.fr"** ;
- En soirée et le dimanche, si une consultation urgente est nécessaire, **vous pourrez être orientés vers une Maison Médicale de Garde** en appelant le 15.

Pour les enfants :

Si l'enfant se présente aux urgences pédiatriques, après évaluation, l'équipe soignante décidera d'orienter l'enfant dans le parcours de soins adapté (consultation chez le médecin traitant ou un autre médecin disponible, orientation vers la maison médicale de garde, etc.)

En cas d'urgence vitale ou de doute sur la gravité de la situation, contactez le 15.

Pour en savoir plus



URGENCES 114

Le service public gratuit réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques, pour toutes les urgences, 24h/24, 7j/7

Moyens de contact

VISIO TCHAT IMAGES SMS

Où nous trouver ?

Notre application **Urgence 114** à télécharger sur votre store

URGENCES 114

Google Play / App Store

Notre site internet : **urgence114.fr**

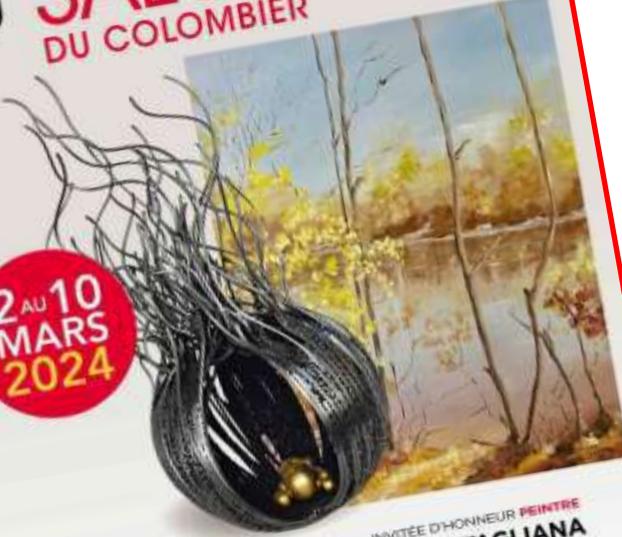
Numéros utiles :

- Gendarmerie / Police secours : 17
- Pompiers : 18
- SAMU/SMUR : 15
- SAMU SOCIAL : 115
- Hôpital Dourdan : 01 60 81 58 58
- Hôpital Rambouillet : 01 34 83 78 78
- CPAM : 36 46
- Enfance Maltraitée : 119
- Enfants disparus : 116 000
- Fil Santé Jeune : 22 24
- Personnes âgées maltraitées : 39 77
- SOS Médecin : 36 24
- Urgence Sourds et Malentendants : 114
- Violences conjugales : 39 19
- Urgences vétérinaires : 31 15
- Informations Coronavirus : 0 800 130 000 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- Pharmacie de garde : Composez le 15

ART PASSION ARNOLPHIEN présente le

30^e SALON D'ART DU COLOMBIER

2 AU 10 MARS 2024



INVITÉE D'HONNEUR **PEINTRE**
Régine TAGLIANA

INVITÉ D'HONNEUR **SCULPTEUR**
Serge GUARNIERI

ENTRÉE LIBRE
Du 2 au 10 mars de 9h à 19h
Le dimanche 10 mars de 9h à 17h
1 rue Louis Genet - Saint-Arnoult-en-Yvelines
artpassionarnolphien.com

ART PASSION Arnolphien

Saint-Arnoult en Yvelines

ABLIS

Le Printemps de la Musique Classique

Du 22 au 24 mars 2024



Espace Culturel Etincelle

Tarifs et Infos sur etincelleablis.fr

LES ESSARTS-LE-ROI

RONDE DES THÉÂTRES

Du 29 au 31 mars

29/03 à 20h30 - L'ascenseur

30/03 à 20h30 - Palasso thérapie

31/03 à 15h30 - Un fil à la patte

Salle polyvalente
Participation au chapeau



THÉÂTRE

COMPAGNIE
MUSIQUE DE CHAMPELLE
SALON 2024

DU 1^{er} AU 10 MARS 2024



MONASWELL

La Souricière

AGATHA CHRISTIE

Mise en scène *Claire Garros*

Dates des représentations - Mars 2024

1^{er} Mars 20h30 - 2^e Mars 20h30 - 3^e Mars 15h30 - 4^e Mars 20h30 - 5^e Mars 20h30 - 6^e Mars 15h30 - 7^e Mars 20h30 - 8^e Mars 20h30 - 9^e Mars 15h30 - 10^e Mars 20h30

1^{er} Mars 20h30 - 2^e Mars 20h30 - 3^e Mars 15h30 - 4^e Mars 20h30 - 5^e Mars 20h30 - 6^e Mars 15h30 - 7^e Mars 20h30 - 8^e Mars 20h30 - 9^e Mars 15h30 - 10^e Mars 20h30

1^{er} Mars 20h30 - 2^e Mars 20h30 - 3^e Mars 15h30 - 4^e Mars 20h30 - 5^e Mars 20h30 - 6^e Mars 15h30 - 7^e Mars 20h30 - 8^e Mars 20h30 - 9^e Mars 15h30 - 10^e Mars 20h30

26 JANV
26 FÉV
2024

CONCOURS
de cuisine
La meilleure
recette
de **yolin**
La spécialité culinaire des Yvelines
OUVERT AUX PARTICULIERS
E.A.T. Département des Yvelines

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE
60^e édition

24 FÉV > 03 MARS
PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES

OREILLETTE • 5 ANS • NORMANDE

#SIA2024
SALON-AGRICULTURE.COM

EXPOSITION

ANTOINE GUILLOPPÉ
Panorama,
de l'ombre à la lumière

7 FÉV. > 30 MARS
Entrée libre aux horaires d'ouverture

La Lanterne Rambouillet lalanterne.rambouillet.fr

25 ans
FESTIVAL à toute heure

8 mars > 6 avril 2024
samedi, samedi et dimanche

Pop - Rock - Blues
Musiques du monde - Chanson française

St-Rémy-lès-Chevreuses
St-Amoult-en-Yvelines
Emancé
Rachefort-en-Yvelines
Les Mollères
Bonnefès/Bullion
Clotefontaine-en-Yvelines
Gil-sur-Yvette

Odyssées

23-01 ~ 23-03

ARCHITECTURES DE PAPIER

10 FÉVRIER > 7 AVRIL 2024

CONNAISSEZ- VOUS L'ORANGERIE KIDS?



Ludivine résidant au Petit-Plessis et scolarisée en CM (Cours Moyen) à Rochefort-en-Yvelines a participé le samedi 10 juin 2023 à cette manifestation sportive organisée par la mairie de Bonnelles en partenariat avec l'USEP réservée aux élèves du CP (Cours Préparatoire) au CM scolarisés dans les écoles de Bonnelles, Bullion, La Celle-les-Bordes, Clairefontaine-en-Yvelines, Cernay-la-Ville et Rochefort-en-Yvelines ; ces communes alimentent le collège de Bonnelles. Chaque commune a une couleur. Le bleu pour Rochefort-en-Yvelines.

45 participants dans son groupe (âge) pour un cross de 1,5 km.

Ludivine réussit cette course avec brio résistant à la chaleur torride du jour 40°-41°. Elle est récompensée de sa persévérance.

Elle monte sur le podium à la première place pour recevoir la coupe.

Quelle fierté!



C. Jaques



LA DIAGONALE DES YVELINES

ULTRA TRAIL 100KM
Mézières sur Seine
+ Rochefort

50KM
Étangs de Hollande + Rochefort

20/12KM
Rochefort + Rochefort
Parcours accessibles à la marche nordique

5^e EDITION - 6 AVRIL 2024
Trail 100% Yvelines

Inscription sur ladiag78.fr

Logos: Fédération Française de Trail, AMF, local des Rebel, etc.

FAN2FOOT
EST - MARCHÉ - FLAQUE

STAGE
2023 2024

OFFERT
TOUTE
D'ENTRAÎNEMENT
COMPLÈTE

LUDOVIC BLAS
JOURNÉE STADE RENNAIS FC
PARAÏRE DE FAN2FOOT

5 JOURS
UN DÉMARRAGE
ET GOUTERS
DE 9H À 17H

DU 12 AU 16 FÉVRIER 2024
À SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

INSCRIPTION SUR WWW.FAN2FOOT-F2F.FR @
BESOIN D'INFOS, CONTACTEZ NOUS AU : 06 25 78 25 10 // 06 31 98 52 29
Pour les enfants né(e)s entre 2013 et 2010 (licenciés au nom)
340€ pour les licenciés du club actuel, 260€ pour enfants extérieurs
Marché & ses partenaires : La Poste, La Poste Sport, Unisport, La Poste Finance

RAMBOUILLET OLYMPIQUE

36^e SEMI-MARATHON DE RAMBOUILLET

Dimanche 10 mars 2024
Départ à 9h00

Inscriptions et renseignements sur :
<https://www.rambouillet-olympique-events.com/>
Limité à 3000 coureurs

QR code

Logos: QUALIFICATIF, Fédération Française de Trail, Challenge des Yvelines, Trujala, Milwaukee, Rambouillet, Xtrm outdoor, Crédit Mutuel, Gazrefour, Club de la Seine, etc.

L'HÉRITIER DE L'ILLUSION

FESTIVAL DE MAGIE
PARIS - ÎLE DE FRANCE

GALAS DE PRESTIGE - ANIMATIONS
CONCOURS INTERNATIONAL DE MAGIE

LES 27 ET 28 AVRIL 2024
ESPACE CULTUREL ÉTINCELLE, ABLIS

Plus d'informations :
WWW.HERITIER-ILLUSION.COM

Cyclisme :

Événement incontournable du mois de mars, Paris-Nice reviendra, en 2024, pour une 82e édition dont le parcours a été dévoilé par les organisateurs. **Du dimanche 3 au dimanche 10 mars 2024**, pour la 15^e fois de son histoire, la Course au Soleil s'élancera depuis les Yvelines.



À l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été qui auront lieu à Paris en 2024, notre communauté d'agglomération **Rambouillet Territoires**, labellisée "Terre de Jeux 2024" a décidé d'organiser une grande rencontre originale entre les 36 communes de son territoire qui aura lieu les **22 et 23 juin 2024** au **stade du Vieux Moulin à Rambouillet**.

Ces compétitions amicales entre villes et villages sont l'occasion pour les habitants de se rassembler et de montrer leur esprit d'équipe. Une olympiade sportive et festive au cœur du territoire !

<https://www.rt78.fr/intervillages-2024>

Les inscriptions en tant que participants et bénévoles sont ouvertes :

Participants : <https://www.rt78.fr/form/formulaire-je-souhaite-participer>

Bénévoles : <https://www.rt78.fr/form/formulaire-je-souhaite-etre-bene>

ENDURANCE EQUESTRE

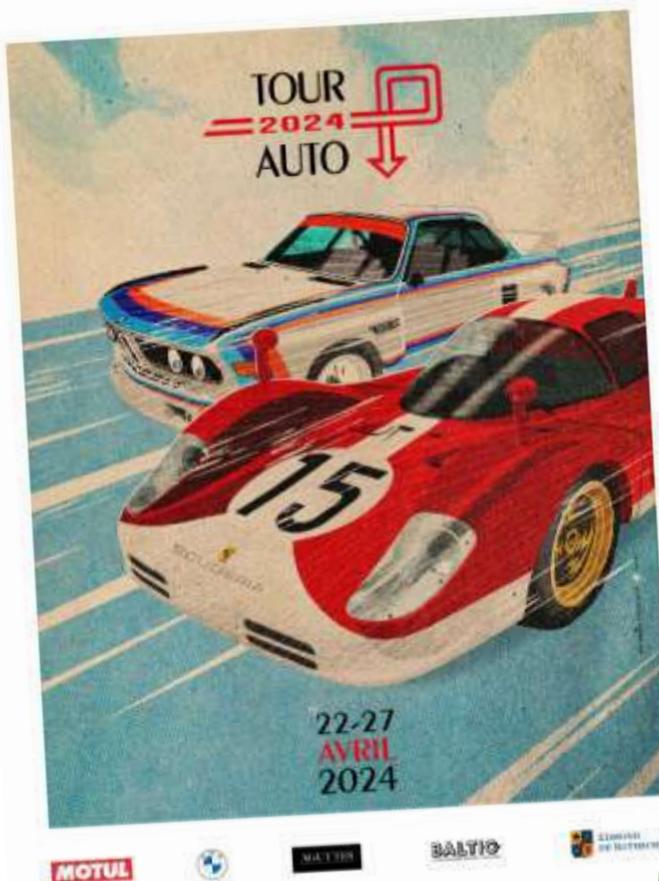
Distance de 10 à 100 km

Pour club, amateur, Pro et SHF

🕒 08:00 - 14:00 pour les départs

📅 7 AVRIL 2024

📍 CRAVENT - YVELINES



Comité de rédaction du bulletin

Patrice Canal
Sandrine Carrico
Céline Chanclud
Maurice Chanclud
Françoise Cluzel
Catherine Jaques
Jeanne Lassimouillas
Chantal Lefèvre
Martine Meunier
Patricia Millot
Corinne Paintendre
Caroline Piccot-Poyart

Internet et la commune

Retrouvez toutes les informations
concernant votre commune et ses
environs

sur le site officiel de Longvilliers

<https://longvilliers-yvelines.fr/>

Sur la page officiel de la commune sur
Facebook

<https://www.facebook.com/Longvilliers.Yvelines/>



Nous informons nos lecteurs que dorénavant les articles publiés seront signés par leurs auteurs laissant libre choix d'utiliser l'écriture inclusive ou pas. Cependant l'ensemble des sujets abordés dans ce journal local restent soumis à l'approbation du comité de rédaction.

Si toutefois, vous souhaitez émettre des avis et/ou commentaires sur les contenus publiés, n'hésitez pas à nous écrire en précisant le nom de l'auteur.

Merci d'avance et bonne lecture !

Suivez l'actualité de LONGVILLIERS en temps réel avec l'application illiwap

MERCI !

613 abonnés!!

illiwap, c'est l'appli **SANS INSCRIPTION** pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnées, pas de fichier **GRATUITE** Téléchargement gratuit et sans engagement

Événements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, consignes sanitaires etc. recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone !

Prochaine parution de votre journal

2ème Semestre 2024

Mise en page : Violaine Collin